



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 MARS 2010

PROCES-VERBAL

L'an deux mil dix et le trente mars à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville de Périgueux s'est réuni dans la salle de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sur convocation du 23 mars 2010 et sous la présidence de Monsieur Michel MOYRAND, Maire, afin de délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Etaient présents : M. MOYRAND Maire, M. DOSSET, 1er Maire-adjoint, Mme DOAT 2^{ème} adjoint M. LE VACON 3^{ème} adjoint, Mme REINHART 4^{ème} adjoint, M. MATHIVET 5^{ème} adjoint, Mme LABAILS 6^{ème} adjoint, M. BOUDY 7^{ème} adjoint, Mme ROUGIER 8^{ème} adjoint, M. BOURGEOIS 9^{ème} adjoint, Mme PATRIAT 10^{ème} adjoint, M. LE GUAY 11^{ème} adjoint, M. DUPUY, M. GELINEAU, Mme TYTGAT, Mme KARASSEFF, M. REBOUL, M. DESMESURE, Mme MOULENES, M. BELLOTEAU, Mlle BOUSSARIE, Mme DELORD, M. MINGASSON, Mme RAT-SOULLER, Mme SANJUAN, Mme PERRAUD-DAUSSE, Mme DARTENCET, M. CORNET, Mme MONTEIL-MAYAUD formant la majorité des membres en exercice

Absents, excusés : Mme NOUGUEZ (mandataire Mme DOAT), Mme CHARLES (mandataire Mme ROUGIER), M. MOUTAWAKKIL (mandataire Mme TYTGAT), M. GERAUD (mandataire M. LE VACON), Mme LAFFARGUE (Mme LABAILS), Mme MARCHAND (mandataire Mme MOULENES), Mlle MANIOS (mandataire M. MATHIVET), Mme PUJOLE (mandataire Mme SANJUAN), Mme LAURENT-SAUVAGE (mandataire M. CORNET)

Absent : M. LINTIGNAC

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures.

Madame Lydie BOUSSARIE, conseillère municipale, est désignée comme secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T.

Le procès-verbal du 23 février 2010 est ratifié à l'unanimité.

RAPPORT n° 1 - Approbation du compte administratif et arrêté des comptes du trésorier municipal pour l'année 2009 (rapporteur M. BOUDY)

Monsieur le Maire

Le compte administratif que nous examinons ce soir - comme d'ailleurs tous les comptes administratifs -est la photocopie, la photographie très précise des actes financiers accomplis en fonctionnement et en investissement durant l'année 2009 pour la ville de Périgueux. Ce compte administratif est intéressant à plusieurs niveaux, d'abord il montre que 2009 a été une très bonne année de gestion pour notre ville. Nous avons dégagé une capacité d'autofinancement et ceci est dû à une parfaite maîtrise de nos dépenses. Nous avons réalisé un niveau d'investissement élevé 11 700 000 €, avec un recours à l'emprunt très faible de 4 000 000 € donc avec un autofinancement très important. Nous avons, je le rappelle, réalisé en 2008 pour 11,4 M € d'investissement, mais nous avons emprunté 10 M€. Nous avons au niveau de nos investissements réalisé 99% de ce que nous avons inscrits à notre budget, ce qui est rare, même exceptionnel. Donc nos objectifs sont atteints, je suis très satisfait, nous avons beaucoup investi, je pense que personne dans cette ville ne pourra s'en plaindre et notamment les acteurs économiques qui ont pu ainsi bénéficier de cet investissement important. Pour ce qui relève du fonctionnement, là aussi, nous avons géré de manière juste, de manière attentive, évitant tout frais superflu, tout excès, tout gaspillage, toute dépense inutile. Les chiffres sont là pour en témoigner. Les dépenses réelles de fonctionnement ont diminué de 1,17% par rapport à 2008, c'est bien, mais nous devons continuer sur cette même voie, même si aujourd'hui c'est difficile compte tenu du contexte économique et social très lourd dans lequel est plongé notre pays, et il faut bien le dire qui ne nous facilite guère la tâche. Je veux souligner la maîtrise des dépenses salariales qui sont restées stables en 2009, même en très légère diminution par rapport à 2008 tout en ayant cette année encore assuré à 82 ou 83 de nos agents une promotion interne.

Je sais bien qu'à Périgueux les charges de personnel sont plus élevées que la moyenne nationale des villes de même strate, nous sommes à 714 € par habitant à Périgueux alors que le chiffre est de 665 € au niveau national. Il faut être prudent au niveau des comparaisons des chiffres car si nous faisons des comparaisons sèches, brutes comme ceci, nous pourrions commettre quelques erreurs. En effet, il faut regarder de manière très fine ce qui est réalisé en régie, c'est-à-dire par la collectivité et ce qui est délégué, ce qui parfois peut fausser certaines analyses.

Quand on regarde nos charges à caractère général on voit qu'à un niveau elles progressent de 10% et que les charges d'autres gestions diminuent de 10,9%, ce sont là des mouvements de lignes comptables et en réalité on observe que nos dépenses de fonctionnement baissent de plus de 5%. Nous sommes au-dessous de la moyenne nationale qui est de 259 € par habitant alors qu'à Périgueux elle est de 128 €. Vous le savez toutes et tous, comme nous avons beaucoup emprunté en 2008, notre dette a progressé et nos emprunts ont augmenté. Donc, nous avons eu, à ce niveau là, une évolution importante de nos charges. Mais compte tenu de notre faible montant d'emprunt en 2009, 4 000 000 €, je le répète, cette évolution va très nettement diminuer.

Pour ce qui est des recettes, nous constatons hélas un ralentissement en pourcentage de leur évolution hors cessions. On voit qu'en 2007 elles progressaient de 2,7 %, en 2008 de 1,7 % et en 2009 de 1,58 %. Je reviens sur ce que je disais tout à l'heure, le contexte économique général marque de son empreinte notre gestion. Au niveau des impôts et taxes, je n'ai pas oublié, personne ne l'a oublié, nous avons augmenté de 5 % les taux d'imposition, ce qui nous a engendré une recette supplémentaire de 1,4 M €, mais il faut voir qu'en même temps nous avons eu des diminutions assez importantes notamment « dotations et participations de l'Etat » 341 000 €, des droits de mutation, moins 210 000 €, et des autres produits de gestion courantes, moins 480 000 €. Globalement sur 1,4 M € de recettes fiscales supplémentaires, nous n'avons pu disposer que de 400 000 € en réalité, ce qui est malgré tout assez faible.

Sur ce compte administratif, je voudrais souligner et féliciter le travail minutieux, méticuleux des équipes qui entourent M. Laporte et aussi notre adjoint aux finances à qui je donne la parole pour qu'il nous présente plus en détail le compte administratif 2009.

Monsieur BOUDY

Le compte administratif est un document de synthèse qui présente les résultats d'exécution du budget en comparant les prévisions se rapportant à chaque chapitre et chaque article budgétaire avec les réalisations.

S'agissant de la section de fonctionnement, les dépenses réelles se sont élevées à 37,78 M € connaissent un léger recul, moins 1,17 M € par rapport à 2008. Les dépenses de gestion concernent les dépenses de personnel, les dépenses des autres services et les autres charges à caractère général.

S'agissant des frais de personnel, ils s'élèvent à 22,173 M € et l'effort de maîtrise de ces charges se poursuit pour la deuxième année. Premier poste de dépenses, les charges de personnel connaissent la plus faible évolution de ces cinq dernières années alors que le taux d'évolution des villes moyennes connaît une augmentation de + 2,9 % en 2008. Le choix de la collectivité a été d'optimiser les mouvements de personnel liés à des départs à la retraite, mutations et mobilité interne. La courbe de l'évolution des charges montre bien que les dépenses de personnel ont été contenues tout en accordant des promotions aux agents méritants soit 165 en 2 ans, 26 %. Après une hausse de + 0,3 % en 2008, la somme dépensée en 2009 est quasiment égale à celle de 2008. Ce qui signifie une nette baisse en euros constants depuis deux ans alors que les dépenses de l'ensemble des communes connaissent une évolution de + 2,9 % en 2008 et + 2,2 % en 2009. Les années 2008 et 2009 font apparaître un résultat exceptionnel. Le second tableau montre les marges dégagées sur deux exercices. La réorganisation des services engagée dès 2008 montre des effets très positifs en terme de rationalisation de moyens humains et de ressources financières. Elle doit être poursuivie même si beaucoup a été réalisé en un an et demi.

Les achats de biens et services sont en progression de 10 %, ceci s'explique par le changement du mode de gestion comptable de la restauration scolaire. Si l'on retire les données en enlevant la DSP, les dépenses à caractère général enregistre pour la première fois une baisse conséquente de + de 5 % alors que certains postes subissent des hausses importantes comme l'eau, l'énergie et les fournitures suivant la mise en place du plan de pandémie grippale.

Les autres dépenses de gestion sont composées essentiellement des subventions et participations, c'est le deuxième poste de dépenses qui connaît également une baisse significative de 10,9 % par le changement d'imputation comptable de la restauration scolaire. Si l'on retire les données, les contingents et participations progressent à un rythme soutenu de + 6 %.

Les intérêts de la dette atteignent 1,843 M €, cela résulte de l'accroissement du volume de la dette bien que les taux aient connu des baisses successives en 2009. Elle ne représente que 4,8 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les charges exceptionnelles pour 0,227 M € concernent les participations de la ville aux frais de fonctionnement de la plateforme aéroportuaire.

Les opérations d'ordre s'élèvent à 3,021 M € et concernent les sorties de biens d'actif et dotations aux amortissements pour 1,634 M €.

En 2009, les recettes courantes de fonctionnement connaissent un ralentissement résultant d'une baisse de certaines dotations mais également du peu de dynamisme des autres recettes de fonctionnement. Leur évolution se caractérise par deux mouvements opposés. Une hausse du produit des taxes ménage portée par une augmentation de la pression fiscale et des bases dynamiques et une forte baisse par ailleurs des droits de mutation et des dotations.

Les recettes fiscales constituent l'essentiel des recettes courantes et représentent 62,9 % du budget et sont composées des trois taxes directes locales, des droits de place et taxes diverses. Le produit des trois taxes directes locales s'élève à 19,63 M € et enregistre une progression de plus de 8 % par rapport à 2008.

Les autres recettes fiscales enregistrent une baisse due à la chute des droits de mutation, moins 24 % sur l'année soit une perte de 210 000 €. Enfin les taxes sur l'électricité augmentent de 5,13 % et la dotation de solidarité communautaire de 10,18 %, les droits de place connaissent une hausse de 3,6 %.

Les dotations et participations de l'Etat représentent 29,4 % du budget et subissent globalement une baisse de 2,57 % soit 341 000 €, ce qui n'est pas rien.

Le poste « participations d'autres organismes » est en augmentation de 11 % grâce aux prestations de service versées par la CAF pour les trois crèches, le reversement exceptionnel d'une redevance assainissement de la CAP et ce malgré une baisse des compensations d'exonération fiscale de l'Etat de moins 29,16 % concernant la compensation de la taxe professionnelle et de moins 11,37 % pour les compensations d'exonération des taxes foncières soit 130 000 €.

Les autres recettes de fonctionnement sont essentiellement constituées de la vente de biens ou de services aux usagers et notamment des recettes tarifaires, des produits financiers et du résultat de fonctionnement reporté.

Les autres produits de gestion courante sont en diminution de 39 % s'expliquant par le décalage de versement des redevances eau et assainissement versées par la Lyonnaise. En 2008 la ville a perçu des redevances 2007 et des acomptes 2008, à partir de 2009 les versements se font en année civile.

Le montant du compte 77 est variable d'une année à l'autre puisqu'il est lié aux cessions du patrimoine.

En 2009, le montant des cessions s'est élevé à 1 387 206 € et concerne le Centre Ailhaud Castelet pour 1 M €.

Les dépenses d'investissement concernent des dépenses d'équipement et des opérations financières composées essentiellement du remboursement du capital de la dette.

S'agissant des dépenses d'investissement alors que les investissements des villes moyennes connaissent un large recul, la commune maintient son taux d'équipement à un très haut niveau puisqu'on a dépensé 11 768 397€.

Au titre des immobilisations corporelles du compte 20, le total s'élève à 0,583 M € et concerne des frais d'études et l'achat de logiciels et de licences. Au titre des subventions d'équipement pour 0,607 M € ce compte retrace les subventions versées à des organismes publics ou personnes privées comme la SEMIPER, l'Office Public d'HLM et DOMOFRANCE.

Les acquisitions s'élèvent à 5 088 486 € que ce soit terrains, immeubles, matériels, outillages ou mobiliers. Les travaux se sont élevés à 5 489 513 €.

Les principales acquisitions concernent les immeubles pour un montant de 2 864 000 € dont 2 630 000 € pour l'achat de l'ensemble immobilier de la rue Wilson qui sera la future mairie.

D'autres matériels pour 0,207 M €, tracteurs et véhicules de transport pour 0,563 M €.

Matériels informatiques pour 0,628 M € avec les achats de photocopieurs pour la mairie, les écoles maternelles et élémentaires.

Autres matériels divers 0,262 M € mobiliers pour équipement des cuisines satellites des écoles Davesne et Lakanal.

Les travaux concernent l'aménagement du parc de la source et les mises aux normes des aires de jeux de Gamenson et des Arènes pour 0,276 M €.

Les constructions se sont élevées à 2,5 M € et concernent l'aménagement d'un immeuble hébergeant l'association « Collectif femmes », travaux dans les écoles notamment l'école Lakanal, l'aménagement des cuisines satellites dans les écoles maternelles Davesne et Lakanal, construction d'un mur de pelote basque.

Les travaux de réseaux et voirie se sont élevés à 2,704 M € dont la réfection de diverses rues et trottoirs, l'aménagement de l'aire de stationnement des camping-cars, les aménagements de quais bus place Bugeaud et Boulevard Saumande, l'aménagement de sécurité pour les écoles Maurice Albe et Clos-Chassaing.

Les dépenses des opérations financières s'élèvent à 3 963 000 € et concernent pour une grande partie le remboursement en capital de la dette des emprunts.

Les recettes d'investissement se sont élevées à 14,76 M € et comprennent les recettes d'équipement, les subventions, les amendes de police. L'emprunt a été réalisé à hauteur de 4 M € alors qu'il était prévu pour 6 M €.

L'autofinancement complété par les recettes d'investissement grâce au versement anticipé du FCTVA dans le cadre du plan de relance permet de financer l'investissement. Le recours à l'endettement est nettement moins important se limitant à 4 M € et permettant de stabiliser l'encours à 41,4 M € au 31/12/2009 alors qu'il était de 4,1M € au 1^{er} janvier 2009.

Les recettes financières avec le FCTVA. Nous avons récupéré le remboursement de la TVA par l'AOL sur la mise à disposition des bâtiments des cuisines.

L'excédent de fonctionnement capitalisé qui est l'apurement du déficit de 2008.

Monsieur le Maire

Juste un petit mot avant de vous laisser la parole. Concernant le compte administratif de l'aéroport, sur les 953 000 € versés par les collectivités à la société Twin Jet, il faut préciser que la participation de la ville de Périgueux a été de 225 248,63 €. Je vous rappelle pour mémoire - faites moi grâce des quelques euros sur lesquels je pourrais me tromper – que nous avons versé l'année dernière en 2008 environ 648 000 €.

Voilà, mesdames et messieurs, chers collègues, voilà présentés les deux comptes administratifs, je vous propose que nous débattions d'abord du compte administratif de la ville et que nous revenions ensuite si vous en êtes d'accord sur le compte administratif de l'aéroport.

Monsieur MINGASSON

Merci Monsieur le Maire, merci à l'un et à l'autre de cette émoustillante présentation. Monsieur le Maire, je comprends votre autosatisfaction en ce sens qu'il est vrai que le taux d'exécution du budget aura été cette année tout à fait excellent par rapport aux dépenses prévues au budget initial et dans les différentes décisions modificatives, en dépit d'un contexte qui du point de vue des recettes n'était pas évident. Ceci étant dit, évidemment, je voudrais émettre quelques bémols à cette autosatisfaction et notamment deux. Tout d'abord en ce qui concerne la stabilisation des dépenses de personnel. Si je comprends bien, cette stabilisation reflète la gestion ingénieuse des vacances de postes. D'autre part, en ce qui concerne la diminution des achats de biens et services - qui commandent les dépenses de l'administration générale - de 5%, nous avons déjà relevé d'ailleurs la dernière fois que c'est pour une bonne partie dû à un transfert de dépenses du budget de fonctionnement sur le budget d'investissement dans la mesure où les dépenses qui étaient jusqu'à présent des dépenses de location matériel, location bail, se sont transformées en acquisitions définitives, des différents équipements de bureaux et d'informatique.

Je voudrais terminer ce rapide commentaire par trois questions. Tout d'abord, je ne suis pas certain de comprendre pourquoi, comme il est dit dans le rapport, la mobilité interne du personnel permet des économies. En tout cas, si elle permet des économies et si j'en crois la littérature des représentants syndicaux, ça n'a pas l'air de favoriser l'efficacité. Il y a peut-être un choix à faire entre économie et efficacité et je ne comprends pas d'ailleurs pourquoi ceci est générateur d'économie. Ma deuxième observation et question concerne les subventions d'équipement. Vous en avez perçu l'année dernière pour 1,5 M €, ce qui est un chiffre tout à fait convenable et qui sans doute est pour une part dû aux demandes de la municipalité précédente, mais ce million et demi est à comparer à une demande de combien ? Pour percevoir 1,5 M €, combien avait-on en réalité demandé de subventions ? Et ma troisième question qui est peut-être un peu moins importante du point de vue de la portée financière de mon propos, concerne le fait que j'ai constaté que nous avons été appelés en garantie d'une dette du foyer des jeunes travailleurs pour 15 000 €, est ce que derrière ce premier appel en garantie, d'autres se dessinent et si oui pour quel montant ?

Monsieur le Maire

Sur la question qui a trait au FJT, j'y répondrai tout à l'heure. Sur les dépenses en personnel, vous parlez d'une gestion ingénieuse des vacances de postes. Vous pouvez la qualifier d'ingénieuse, c'est plutôt un compliment, je le reçois comme tel et je vous en sais gré Monsieur MINGASSON. Effectivement, vous avez vu combien nos charges en personnel sont importantes et combien elles auraient été plus importantes encore si nous avions continué sur un rythme supérieur à 3% d'augmentation annuelle de la masse salariale. Nous avons adopté une autre politique, c'est-à-dire une politique de réorganisation des services et nous essayons toujours de rationaliser nos effectifs en fonction des missions et des tâches que nous avons à accomplir. Alors c'est vrai, cela peut paraître surprenant que nous arrivions à réaliser le même volume de travail avec une qualité certainement identique, voire supérieure, puisqu' on recherche toujours une amélioration avec des nombres d'effectifs un peu inférieurs. Il n'y a pas derrière cette stratégie de gestion une démarche particulière. Nous ne pouvons pas, la ville de Périgueux ne pouvait pas continuer sur ce rythme là. Vous le savez, nous avons eu en 2008 un certain nombre de départs à la retraite importants, en 2009 beaucoup moins.

Quand les agents partent à la retraite, c'est qu'ils sont au terme de leur carrière et ils sont généralement au maximum de l'échelle et nous les remplaçons globalement par des jeunes, personne ne peut nous en faire le reproche, des jeunes souvent diplômés, souvent à la recherche du premier emploi mais les rémunérations sont moins importantes qu'une personne qui a de l'ancienneté et c'est bien normal dans notre organisation. Donc ceci explique un certain nombre d'économies que nous avons faites.

Nous faisons des économies dans un certain nombre d'autres services, on me cite les places et marchés, la police municipale, nous réorganisons les services pour essayer d'être plus efficace encore. Nous avons réalisé 2 M € sur 2 ans à peu près. Vous évoquez dans votre propos les organisations syndicales qui sont, je le comprends, la mission d'une organisation syndicale ce n'est pas de voir les effectifs diminuer, c'est au contraire de voir ...

Monsieur MINGASSON

Sur la mobilité ...

Monsieur le Maire

Je vais en dire un mot. Les organisations syndicales nous demandent de recruter des effectifs. Sur la mobilité, c'est vrai que nous avons procédé à des réorganisations et que nous continuerons à le faire là où nous estimerons que c'est nécessaire, donc après on apprécie, on n'apprécie moins ... Est-ce que j'ai répondu aux deux premières questions ?

Monsieur MINGASSON

Non, la deuxième est la suivante : on a perçu 1,5 M € de subventions d'équipement l'année dernière par rapport à un montant demandé de combien si vous avez le chiffre ?

Monsieur BOUDY

La prévision des subventions s'élevait à 1,518 M € et on a encaissé 1,487 M €. Il y a un différentiel de 31 000 €, une subvention pour laquelle on a eu moins parce que les travaux n'étaient pas arrivés au montant estimé, par contre il nous reste 43 000 € de fonds structurels qui devraient arriver théoriquement en 2010.

Monsieur le Maire

Concernant le foyer des jeunes travailleurs, c'est la dernière annuité de la garantie d'emprunt que nous avons à payer donc cela ne se reproduira pas. Vous savez que nous sommes sur une résidence sociale, nous avons perdu le statut de foyer de jeunes travailleurs, je ne reviens pas sur les raisons et notre dossier a été examiné vendredi. Ce dossier a été adopté par 5 voix pour et 2 abstentions. Je regrette qu'il n'y ait pas eu un comité de pilotage qui se soit réuni avant la présentation du dossier du foyer des jeunes travailleurs, je n'ai pas eu d'informations directement, j'ai dû me débrouiller pour les obtenir. Je ne connais pas bien le contenu de ce dossier, ni sur le niveau des investissements, ni sur le niveau de leurs financements et sur le projet social et son financement. Je ne peux pas vous en dire davantage aujourd'hui mais bien entendu quand nous aurons des informations, nous aurons un échange, nous vous tiendrons informé sur ce dossier mais il a été adopté vendredi 26 mars.

Monsieur CORNET

Sur ce compte administratif, vous avez fait valoir ou Monsieur BOUDY a fait valoir que malgré une baisse des dotations de l'Etat, vous aviez réussi un équilibre et mieux qu'un équilibre à pouvoir financer à la fois des investissements tout en recourant à un emprunt modéré et cela, dites-vous, démontre la bonne santé et la bonne gestion. Permettez-moi quand même de faire quelques rappels sur ce compte administratif 2009. Nous étions dans une situation où pour pouvoir bénéficier du remboursement FCTVA vous aviez l'obligation de faire un certain nombre d'investissements en tout cas supérieurs à ceux de l'année précédente et je dirais que si les réalisations ont été faites à 99%, certaines ont été faites aux forceps de façon à pouvoir passer dans l'enveloppe qui permettait de bénéficier du plan de relance de l'Etat. Deuxième élément, vous indiquez effectivement qu'on a eu recours à un emprunt moindre mais comme l'a rappelé Monsieur MINGASSON - et je me permets quand même d'insister là-dessus - nous avons eu une hausse d'impôts qui a rapporté dans les caisses de la ville 1,5 M €, nous avons eu des ventes qui s'élèvent à 1,4 M €, et s'il y a eu quelques baisses de dotations de l'Etat, vous avez des bases qui sont votées comme vous le savez au niveau national, qui ont été des bases - comme le dit

d'ailleurs le rapporteur – dynamiques. Nous avons des baisses de dotations de l'ordre de 2% mais nous avons une hausse de ces impôts directs de près de 8% pour certaines d'entre elles. En réalité, si on fait ces additions avec l'attribution du FCTVA, avec les ventes, les impôts, avec les 4 M €, nous arrivons à peu près aux 10 M € qui avaient été empruntés l'année d'avant. Ce n'est pas obligatoirement un tour de force mais c'est un choix, un choix d'impôts et un choix de la réalisation immobilière qui a compensé une partie de l'emprunt.

Je voudrais également revenir sur le problème de la gestion de la dette. Parce qu'on a beaucoup entendu dans les premiers mois de votre mandat que les caisses étaient vides, qu'on n'avait absolument rien pour financer, que l'on ne savait pas où on irait. J'ai repris quand même les 2 comptes administratifs 2008 et 2009, nous étions sur un compte administratif 2008, dont vous dites qu'il n'est pas le vôtre, je dirais qu'il est la fin du mandat de vos prédécesseurs avec une dette de 36 433 000 € et nous nous retrouvons quand même sur un compte administratif 2009 avec une dette de 41 406 000 €. C'est un choix de gestion de dettes mais permettez-moi de dire qu'il n'était pas aussi opportun que cela. Nous avons des échéances certes lourdes de 6 659 000 € par an sur le compte administratif 2008 dont les échéances de l'emprunt versaient des intérêts pour 1 321 000 € mais permettaient le remboursement de la dette en capital de 5 338 000 €. Or, sur le compte administratif 2009, nous avons toujours des échéances de 5 480 000 € mais qui ne remboursent plus que des intérêts à hauteur de 1 762 000 € et un capital de 3 718 000 €. Le budget primitif inverse quasiment puisque avec des échéances relativement lourdes nous sommes très loin du remboursement du capital puisque nous remboursons plus qu'un capital de 2 898 000 €. C'est dire que quasiment sur 2 mandats, à chaque fois que nous payons l'emprunt, nous remboursons finalement aujourd'hui relativement peu en capital. Alors quand vous venez indiquer que nous allons avoir une baisse rapide de la dette, c'est inexact, la baisse ne sera pas rapide parce que nous remboursons moins de capital. On a fait le choix d'emprunter sur plus longtemps, on a fait le choix de renégocier des emprunts mais néanmoins cette dette va perdurer. Vous avez fait le choix finalement peut-être de moins d'investissement par an parce que vous aurez un poids dans l'emprunt qui s'amortit doucement et nous le voyons d'ailleurs dans le budget 2010, par contre nous avons une dette qui est toujours relativement conséquente puisqu'elle est de 5 000 000 €, et de plus par rapport au compte administratif 2008. C'est un choix que vous avez fait mais je crois qu'il convient de l'expliquer et je pense que l'horizon est moins bleu que ce que vous voulez bien dire.

Sur les investissements, je ne reviens pas sur ce qu'a dit Monsieur MINGASSON, j'estime effectivement qu'aujourd'hui nous avons finalement relativement peu de subventions d'investissement et que l'on finit les queues de demandes qui ont été faites par vos prédécesseurs mais aujourd'hui et notamment lorsqu'on voit le budget primitif 2009 - Monsieur BOUDY me corrigera si je me trompe - où nous n'avions pas prévu de subventions d'investissement puisqu'en réalité on récupérerait ce qui avait été différé dans les précédents budgets. Quand on a essayé de passer aux forceps pour avoir ces 99% mais surtout pour avoir ces 2 150 000 € de FCTVA, je dirai que l'on a fait des investissements complètement démesurés. Je vous l'ai dit au précédent conseil, lorsqu'on se penche un peu sur ces frais d'investissement de l'ordre de 11 000 000 €, nous avons 333 000 € de frais d'études, 2 864 000 € pour l'achat de la mairie et 628 000 € d'achat de matériel informatique. J'ai repris le détail des achats dans le compte administratif 2009, nous avons acheté 51 photocopieurs à 3 500 € pièce, nous avons acheté 18 vidéo-projecteurs à plus de 1 000 € pièce et quand est ce que nous avons acheté cela, bien évidemment en décembre 2009, parce qu'il fallait absolument finir ces acquisitions au tout dernier moment. Ces trois postes représentent quasiment la moitié des dépenses d'investissement de 2009. Certes on a peut être fait un compte administratif 2009 qui donne une apparence d'équilibre et de bonne gestion mais en ce qui nous concerne, on considère au contraire que les choix n'étaient pas des choix prioritaires, on a fait des investissements inconsidérés au dernier moment pour pouvoir passer dans le plan budget et que surtout en matière de gestion de la dette à mon sens la solution que vous avez choisie n'est pas la bonne.

Monsieur le Maire

Sur ce dernier point Monsieur CORNET, je vous le concède, nous avons fait un choix différent, parce que la dette telle que nous l'avions était insoutenable, ce qui veut dire que si nous étions restés sans renégocier nous n'aurions pu rien faire, rien investir et il fallait attendre 2013 ou 2014 pour avoir là, c'est vrai, une actualisation de la dette forte et après recommencer les investissements. Nous avons fait, et c'est votre droit de ne pas partager cette stratégie, je le respecte, mais nous avons fait le choix de renégocier la dette pour nous permettre, justement, de dégager des marges d'investissement possible, ce qui se traduit aujourd'hui par un programme d'investissement élevé. Alors, oui c'est vrai, d'ailleurs si j'ai bonne mémoire je pense que vous étiez favorable à ce que l'on essaye d'intégrer le dispositif proposé par l'Etat pour avoir un remboursement du FCTVA anticipé ...

Monsieur CORNET

et par des travaux ...

Monsieur le Maire

Oui mais je vais m'expliquer. Nous allons réaliser 5,8 M € de travaux, ce qui est important, nous avons réalisé pour 5 M € d'acquisitions de biens, vous avez souligné aussi que nous avons acheté un bâtiment, ce qui veut dire que nous avons vendu, acheté, c'est ce qu'on appelle le plan patrimoine, la gestion du patrimoine, nous n'avons pas appauvri la collectivité bien au contraire. Nous avons profité de l'opportunité qui nous était offerte pour renouveler un parc de matériel vétuste. Vous évoquez la question du matériel informatique, des photocopieurs. C'est vrai, 15 ans d'âge, ce matériel était à bout de souffle, consommateur d'énergie, consommateur de temps aussi, consommateur de frais de maintenance et nous avons fait le choix de le renouveler. Nous avons fait le choix aussi aux ateliers de renouveler du matériel et d'en acquérir du nouveau. Nous avons acheté une laveuse à eau chaude haute pression. Pourquoi ? Nous n'utilisons plus de produits particuliers, certainement des produits chimiques. Aujourd'hui quand on demande aux agents ce qu'ils en pensent, ils sont extrêmement satisfaits de l'efficacité et je me réjouis que nous ayons pu acheter cette machine qui est efficace et qui en définitive nous permet de protéger l'environnement. Donc, c'est vrai que nous avons profité de cette opportunité, je n'aurai pas l'outrecuidance de vous dire que si nous n'avions pas eu ce dispositif de FCTVA nous aurions autant investi en renouvellement de matériel. J'observe que nous aurions pu stopper nos investissements à 10,4 M € et que nous les avons portés à 11,7 M €, c'est-à-dire à 1,3 M € de plus, c'était là une volonté affichée.

Sur les remboursements élevés, je veux quand même vous rappeler qu'en 2008 nous avons emprunté 10 M € car nous avons besoin de rembourser la Filature et aussi les cuisines centrales. Vous nous dites que les subventions sont moindres. D'abord pour les subventions, il faut qu'on ait des grands projets en court, on a continué un programme d'investissement qui était lancé par nos prédécesseurs et nous avons bénéficié d'un certain nombre de subventions, c'est vrai. Nous avons des projets que nous portons et qui vont démarrer bientôt. Sur ce que nous avons réalisé cette année, nous n'avons pas encore les subventions attendues, par exemple pour l'aire des camping-cars. Je comprends vos remarques et vos observations, vous évoquez la fiscalité, vous évoquez l'évolution des bases, oui c'est vrai il ne faut pas le nier, les bases ont évolué et j'espère qu'elles vont continuer d'évoluer pour nous permettre d'avoir des rentrées fiscales nouvelles.

Monsieur MATHIVET

Chers collègues, vous connaissez nos arguments sur l'aéroport de Périgueux-Bassillac, notre position, plusieurs fois répétée donc je ne vais pas revenir dessus, vous savez que nous sommes farouchement opposé au maintien de cet aéroport et si nous intervenons maintenant ce n'est pas pour rallonger les différents débats, l'aéroport on peut en parler à sept reprises dans le vote de cette séance, de ce budget soit sur une ligne, soit sur un budget primitif donc je vais vous donner nos différents votes tout au long de la séance et comme ça cela sera fait pour toute la durée de cette réunion. Nous allons nous abstenir sur le vote du compte administratif, de l'affectation du résultat, de l'attribution de subventions à la CCI pour l'équipement et de l'actualisation des tarifs et en revanche nous allons voter contre le budget annexe de l'aéroport, la participation 2010 au SMAD, et le pré-acheminement.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée désigne Monsieur DOSSET, 1^{er} adjoint au Maire, pour présider la séance consacrée au vote du compte administratif du budget principal et annexe. *Monsieur le Maire quitte la salle. Monsieur DOSSET met aux voix le compte administratif du budget principal et annexe.*

1.1 - budget principal

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'arrêter les comptes de l'ordonnateur ainsi que ceux du comptable aux chiffres ci-après,
- approuver le compte administratif, voté par chapitre avec ventilation fonctionnelle, présenté par Monsieur le Maire pour l'année 2009

Réalisations sur l'exercice	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	40 800 346,53	44 270 729,36
Section d'investissement	16 180 965,79	14 765 625,84
Report de l'exercice n-1		
Fonctionnement		846 420,18

Investissement	2 305 749,40	
Résultat cumulé		
Section de fonctionnement	40 800 346,53	44 117 149,54
Section d'investissement	18 486 715,19	14 765 625,84
Total cumulé	59 287 061,72	59 882 775,38

1.2 - budget annexe (aéroport)

Le conseil municipal, **par 32 voix pour et 5 abstentions** (M. MATHIVET, Mme PATRIAT, M. DESMESURE, Mlle MANIOS, Mme PERRAUD-DAUSSE), approuve et vote le compte administratif du budget annexe, en conformité avec le compte de gestion de la trésorerie de Périgueux-Municipale, arrêté aux chiffres suivants :

Section	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Fonctionnement	1 099 308,83	1 446 889,98	+ 347 581,15
Investissement	279 876,69	247 100,34	- 32 776,35

Monsieur le Maire

J'aurai du le faire en ouverture de séance, je ne l'ai pas fait, donc je vais le faire maintenant. Chacun sait que nous avons eu des élections régionales, il y a quelques jours. Ces élections ont fait, comme toute élection, l'objet d'une campagne électorale avec des résultats. D'abord, je voudrais le dire très simplement mais je trouve que cette campagne électorale a été un temps fort au niveau de la politique. Plus particulièrement dans notre département, elle a permis d'avoir des échanges intéressants sur la place de la collectivité, sur la façon de gérer cette collectivité, sur des programmes proposés, je trouve que cette campagne a été de bonne tenue et je remercie l'ensemble des acteurs qui ont participé à cette campagne, toutes sensibilités politiques confondues. Bien entendu, j'adresse mes félicitations à Philippe Cornet pour son élection, puisqu'il a été élu et rentre pour la première fois au Conseil Régional d'Aquitaine, donc nous allons siéger, nous avons déjà siégé sur les mêmes bancs de cette assemblée. Je tenais en tant que maire de la ville, étant attaché aux valeurs républicaines à le féliciter pour son élection. Voilà, j'aurais du le faire en ouverture de séance, pardon, de ce petit oubli.

Monsieur CORNET

Tout d'abord, merci de ce mot, et à mon tour de remercier en tout cas, au monde de la formation politique que je représente, pour avoir fait en sorte que le débat démocratique de ces élections se passe bien sur la ville de Périgueux. Je crois effectivement que tout le monde a pu s'exprimer grâce à la façon dont a été mis en place les mises à disposition de salles et la facilité qui a été donnée pour que les partis politiques s'expriment. Merci pour l'organisation de cette élection et à mon tour, permettez-moi Monsieur le Maire, de vous féliciter.

[> lire la délibération \(dans un nouveau PDF\) \(1/2\)](#)

[> lire la délibération \(dans un nouveau PDF\) \(2/2\)](#)

RAPPORT n° 2 - Affectation du résultat de l'exercice 2009 (rapporteur M. BOUDY)

2.1 - budget principal

Monsieur BOUDY

Bien en ce qui concerne l'affectation des résultats pour le budget principal nous avons vu que le compte administratif 2009 faisait apparaître un excédent de 4 316 803,01 € en section de fonctionnement et un déficit en section d'investissement de 3 721 089,35 €. Je vous propose d'affecter la somme de 3 721 089,35 € à l'article 1068 de la section d'investissement qui est intitulée « excédent de fonctionnement capitalisée » au budget 2010, en couverture des besoins dégagés par la section d'investissement et d'affecter le solde soit 595 713,68 M € à la ligne 002 «excédent de fonctionnement reporté » de ce même budget.

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'affecter au budget primitif 2010 la somme de 3 721 089,35 à l'article 1068 "Excédents de fonctionnement capitalisés" en couverture des besoins dégagés par la section

d'investissement et d'affecter le solde, soit 595 713,66 €, en ligne 002 "Résultat de fonctionnement reporté", de ce même budget.

2.2 - budget annexe (aéroport)

Monsieur BOUDY

S'agissant de l'affectation du résultat du budget annexe de l'aéroport le compte administratif fait apparaître en 2009 un excédent de 347 595 € en section de fonctionnement et un déficit en section d'investissement d'un montant de 32 776,35 €. Je vous propose d'affecter la somme de 32 776,35 € à l'article 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » du budget 2008 et d'affecter le solde de 314 804,80 € en ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » du budget 2010.

Le conseil municipal, **par 34 voix pour et 4 abstentions** (M. MATHIVET, Mme PATRIAT, M. DESMESURE, Mlle MANIOS), le conseil municipal décide d'affecter au budget primitif 2010 la somme de 32 776,35 € à l'article 1068 "Excédents de fonctionnement capitalisés" en couverture des besoins dégagés par la section d'investissement et d'affecter le solde, soit 314 804,80 €, en ligne 002 "Résultat de fonctionnement reporté".

Monsieur Patrice REBOUL quitte la séance à 19h20 et donne pouvoir à Monsieur Marc GELINEAU.

[> lire la délibération \(dans un nouveau PDF\) \(1/2\)](#)

[> lire la délibération \(dans un nouveau PDF\) \(2/2\)](#)

RAPPORT n° 3 - Budget Primitif 2010 (rapporteur M. BOUDY)

3.1 - budget principal

Monsieur le Maire

Nous avons largement débattu du budget lors de la séance des orientations budgétaires que nous avons eue le 28 février et c'est bien normal. Les orientations sont faites pour préparer le budget primitif, donc en définitive, vous ne trouverez pas de grandes surprises sur les principes, après on peut trouver quelques éléments ici ou là, mais c'est un budget par rapport à ce que nous avons annoncé sans surprise.

C'est un budget sans fiscalité nouvelle, cela a été dit, c'est un budget qui a une très forte connotation sociale avec un accroissement de nos dépenses de fonctionnement sur deux axes essentiels, un vers le CCAS - avec du recrutement de personnel supplémentaire - car nous devons faire face à des tâches, à des missions de plus en plus lourdes, de plus en plus nombreuses où il faut vraiment du professionnalisme et nous proposons dans ce budget de recruter une assistante sociale supplémentaire car les besoins sont là. Nous avons aussi décidé parce qu'on a entendu, on a écouté les familles, on a reçu les familles, on a vu que le prix des repas dans les cantines scolaires pour certaines familles, pas pour toutes, était d'un niveau trop élevé donc nous avons décidé, c'est un acte social fort, de revisiter les prix selon un certain nombre d'éléments, notamment des prix qui pour un certain nombre seront en forte diminution.

Un budget en diminution aussi au niveau des investissements puisque nous l'avons vu tout à l'heure nous étions à 11,7 M €, nous avons construit un budget à 8,3 M €, donc cela fait une baisse de l'investissement importante. Il y a un certain nombre d'explications à ceci puisque nous ne pouvions pas continuer sur le rythme des investissements que nous avons eus en 2008 et en 2009, sachant que nous avons des programmes de travaux importants qui vont arriver dans les années à venir.

Au niveau de nos recettes malheureusement on va constater encore une fois des diminutions des dotations, notamment la dotation forfaitaire qui est en diminution de 126 000 €. Je crains, je n'en suis pas certain mais nous sommes plusieurs à le partager, nous craignons que nos droits de mutations ne soient pas en augmentation mais au mieux qu'ils soient identiques à ceux de cette année mais nous ne savons pas trop donc nous avons joué la prudence. Vous savez que la dotation globale de fonctionnement est basée sur la population, nous constatons là d'une manière très objective que nous avons perdu en 3 ans 1 500 habitants, ce qui veut dire que c'est un handicap pour notre ville et c'est pénalisant à la fois pour nos recettes au niveau de nos dotations de l'Etat. Cette courbe, cette hémorragie de population, il faut absolument la stopper et inverser la courbe. Je sais c'était un objectif qui était fixé pour 2010, malheureusement pas atteint et c'est difficile d'inverser des grandes tendances comme ceci mais il faut que nous y parvenions et pour cela nous avons un certain nombre d'outils et notamment un programme d'intérêt général sur l'habitat auquel nous avons prévu de doter cette ligne de 100 000 € qui je l'espère contribuera, participera aussi à faire venir des habitants. Sur le fonctionnement de notre collectivité, je le redis parce que c'est une volonté que nous avons au niveau de la majorité de ce conseil

municipal, c'est de continuer sur la même stratégie, c'est-à-dire une gestion minutieuse, une gestion attentive, une gestion de la dépense utile, chaque fois que nous faisons une dépense, nous mesurons bien l'intérêt de la dépense et son sens. Donc nous devons continuer sur cette ligne là, en attendant peut-être des jours meilleurs, des jours où nos recettes pourront évoluer de manière plus importante.

Donc c'est un budget qui s'inscrit dans la ligne de ce que nous avons fait en 2009, un budget qui prépare aussi l'avenir de notre programme d'investissement puisque vous le savez, on a inscrit dans notre programme électoral quelques grands chantiers qui ne manqueront pas de faire l'objet de débats et notamment celui des écoles, nous en avons déjà parlé ici. C'est quelque chose qui sera prochainement annoncé mais c'est encore prématuré.

Monsieur BOUDY

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées par l'assemblée délibérante les recettes et les dépenses d'un exercice. Avant d'aborder les problèmes des dépenses et des recettes, je voudrais préciser quand même que ce budget, pour la première fois depuis 4 ans, sera tout à fait équilibré normalement. En effet, si je regarde dans la colonne pour mémoire au budget primitif précédent, ce sont les pages 6 et 7 de la maquette budgétaire, on constate que le prélèvement de la section de fonctionnement pour financer notamment la dette d'investissement, on avait 3,4 M € pour 3,7 M € de dépenses.

Donc on était avec un déficit de 388 000 €. Cette année pour la première fois, on a l'autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement, il est de 3 349 000 € et on a 2 960 000 € de dépenses d'investissement. Bien sûr, on a renégocié un emprunt, ce qui fait qu'on dégage quand même 700 000 € cette année pour l'investissement tout de suite sur le budget primitif. Je voudrais dire que celui-ci est équilibré à 58 358 257 € avec pour les dépenses de fonctionnement 42 662 439 €. Il y a toujours des dépenses réelles et des dépenses d'ordre, les principales dépenses du budget s'élèvent à 42 662 439 € soit + 0,35% par rapport à 2009, dont 39 012 110 € pour les opérations réelles. On a toujours les mêmes chapitres, charges à caractère général, dépenses de personnel et autres charges de gestion courante. Les charges à caractère général : la prévision est de 7 900 000 €, elles sont en progression de 2,32% par rapport à 2009, s'expliquant principalement par un réajustement des crédits au vu des consommations d'eau, énergie, combustible, dépendant de la surface des bâtiments à chauffer, l'augmentation des postes, des frais de prestations de maintenance, des contrats de vérification technique, des nouveaux projets culturels, une réflexion sur la tarification de la restauration scolaire et sur la création de nouveaux quotients pour les familles à faible revenu, mais également de nouvelles études comme la DSP sous forme de concession pour la conception et l'exploitation d'une chaufferie et d'un réseau de chaleur sur le quartier du Gour de l'Arche, un audit financier du contrat actuel DSP eau potable et également une étude préalable à la mise en place d'un bail emphytéotique dans le cadre de l'aménagement de la future mairie. Par contre d'autres postes de dépenses connaissent une baisse significative dans la recherche permanente d'économies budgétaires et notamment par le remplacement de photocopieurs en crédit bail par de l'achat.

Pour les dépenses de personnel, la prévision s'élève à 22 800 000 €, elle subit une baisse de 0,10% par rapport à 2009, pour la 3^{ème} année consécutive la somme inscrite est presque la même.

Ce budget était construit en tenant compte des évolutions structurelles qui s'imposent à la collectivité comme le GVT et les revalorisations indiciaires. En dépit de ces hausses structurelles le budget 2010 a été établi avec une croissance quasi nulle par rapport au budget 2009 dans une optique de gestion raisonnée des ressources humaines. Les autres charges de gestion courante s'élèvent à 6 847 110 €, ce poste évolue de 8%, il est composé principalement des indemnités des élus, du contingent incendie, des participations obligatoires, notamment fonctionnement des écoles privées et des subventions de fonctionnement aux associations et au centre communal d'action sociale.

Pour la subvention attribuée au CCAS, hors budget réussite éducative, elle est en progression de 14,22% et traduit la volonté municipale de développement d'une politique sociale de solidarité. Le montant alloué aux associations est en hausse de 15% s'expliquant dans un premier temps par l'inscription d'une subvention à la nouvelle association CLAP pour l'organisation du Salon International du Livre Gourmand, inscription budgétaire tous les deux ans.

A la fonction « sport et loisirs », nous avons une augmentation liée également à l'inscription de 1 150 000 € pour les animations à l'AOL, il faut se rappeler qu'au budget primitif 2009, nous avons inscrit 950 000 €, auxquels on a rajouté 200 000 € en DM2, ce qui fait qu'en cumulant on se retrouve au même niveau que cette année.

Quand aux charges financières, elles s'élèvent à 1 230 000 €, ces charges d'intérêt connaissent un net fléchissement s'expliquant par la renégociation d'un emprunt Dexia mais également du fait que la ville bénéficie aujourd'hui de taux relativement bas.

Ensuite les charges exceptionnelles s'élèvent à 215 000 €, il s'agit ici de la participation de la ville au fonctionnement de la plate forme aéroportuaire pour la 3^{ème} année.

Enfin des opérations d'ordre pour un montant de 3 650 329 € qui s'équilibrent dans les autres sections.

En matière de recettes de fonctionnement, les recettes courantes se composent de 3 éléments. Toujours des recettes fiscales, les dotations de l'Etat ainsi que les autres recettes de fonctionnement et permettent de couvrir les dépenses courantes de fonctionnement, le solde positif constitue la capacité d'épargne brute.

Les recettes fiscales représentent plus de la moitié de l'ensemble des recettes de fonctionnement et sont essentiellement constituées des trois taxes locales, des attributions de compensation, de reversement de fiscalité de la CAP et des taxes indirectes sur l'électricité et les droits de mutation.

Pour les impôts et taxes, la prévision est de 27 924 300 €, la hausse des recettes par rapport à 2009 s'explique par le dynamisme des bases et leur progression malgré la faible revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales qui est de 1,2% contre 2,5 % en 2009. Pour la première année, il s'y rajoute la taxe sur les logements vacants suite à la délibération que nous avons prise l'an dernier soit 121 000 €. Les autres recettes fiscales comprennent la taxe sur l'électricité, plus 4%, le produit des droits de mutation dont les prévisions sont en hausse de 30%, nous sommes encore loin des montants encaissés en 2008 et enfin des dotations de l'Etat et les participations s'élèvent à 12 412 096,34 €. Je dirai que les dotations diminuent de 154 000 € environ car Périgueux perd régulièrement des habitants et que l'Etat baisse par ailleurs les compensations au titre de la taxe professionnelle. S'agissant de la dotation de solidarité, elle ne devrait pas évoluer cette année et être identique à l'année dernière soit 915 000 €. Les autres recettes de fonctionnement concernent le compte 70 « produit des services du domaine et ventes directes » pour 873 100 €, ce poste en légère hausse de 1,83 % concerne principalement les recettes tarifaires des services aux usagers.

Ensuite les autres produits de gestion courante, la prévision est de 674 000 € et ce compte retrace les revenus des immeubles et les charges locatives ainsi que la redevance eau et assainissement versée par la lyonnaise des eaux qui reste stable.

Enfin, on a le résultat de fonctionnement reporté de 595 713,66 € que l'on a vu tout à l'heure à l'occasion du compte administratif. Donc le total des recettes s'élèvent bien à 42 662 439 € pour couvrir le montant des dépenses de même montant.

Pour la section d'investissement, après une année 2009 durant laquelle l'investissement est resté orienté à la hausse suite au plan de relance de l'économie, l'effort d'investissement connaît une pause en 2010, moins 8,25%. Les dépenses d'équipement regroupent les comptes 20 à 23 « immobilisation corporelle, subvention d'équipement et immobilisation en cours » pour un total général de 8 723 700 €.

Les principales dépenses concernent, au titre du chapitre 20 « logiciels, frais d'études, droit, brevet et concession » une somme de 924 700 €, ce poste regroupe les acquisitions de logiciels et les études qui sont indiquées dans le rapport. Chapitre 204, « subvention d'équipement versée » a une prévision de 429 500 € et concerne les opérations du programme d'intérêt général PIG à hauteur de 100 000 € et une subvention de 3 254 € pour les opérations de construction de logements sociaux, rue Louis Blanc dans le cadre de l'ANRU. Les immobilisations corporelles s'élèvent à 3 569 000 € avec une prévision pour l'acquisition du terrain Ecuyer au Gour de l'arche de 1,600 M €. Des acquisitions d'immeubles pour 653 000 € qui concernent l'immeuble, 19 rue de la Cité, la maison 20 rue des Tanneries, et des parcelles Daudrix dont une qui est située Chemin des Feutres du Toulon, plusieurs autres acquisitions et notamment du matériel de bureau informatique pour 290 000 € avec l'inter connexion du réseau à Vésunna, la mutualisation téléphonique à Vésunna et à la Filature et le renouvellement du cinquième du parc informatique, autres acquisitions de matériel divers pour les services dont principalement pour l'équipement de la cuisine satellite de Clos Chassaing pour un total de 432 000 €. Ensuite, viennent les travaux sur terrains et bâtiments pour un montant total de 3 850 500 €, avec des constructions qui sont détaillées dans les principales fonctions pour 2 893 000 € avec la fonction 20 « administration générale » pour 1,318 M € qui comporte l'aménagement du site Balout principalement, des travaux de la maison de quartier Saint-Georges pour 200 000 €, des travaux d'économie d'énergie suite à la réalisation du diagnostic sur les bâtiments communaux pour 200 000 € également.

Pour la fonction 2 « enseignement » on prévoit 900 000 € avec des travaux dans les écoles maternelles, les écoles élémentaires mais surtout une somme de 630 000 € pour la restauration scolaire avec la création d'une cuisine satellite à Clos Chassaing.

La fonction 4 « sport », on a une prévision de 675 000 € qui concerne principalement la réfection de la piste d'athlétisme.

S'agissant des travaux réseaux et voirie, le montant s'élève à 845 000 €, il est en diminution par rapport à l'an dernier et concerne les travaux sud réseau d'assainissement et d'eau potable pour 100 000 € et des travaux de voirie pour 590 000 € avec un programme 2010, trottoirs et enrobé de l'ordre 300 000 €. Enfin, les dépenses financières s'élèvent à 2 930 000 € dont principalement le remboursement du capital de la dette qui est à 2,750 M € plus 180 000 €.

Enfin des opérations d'ordre de 291 000 029 €.

En ce qui concerne les recettes d'investissement, elles s'élèvent à 15 695 818 €.

Au niveau des recettes d'équipement, une prévision de 5 664 300 € avec des subventions d'investissement d'un montant de 803 300 €, avec des subventions provenant de l'Union Européenne, de l'Etat, de la Région, du

Département, et sont en progression sur ce budget. Elles concernent plusieurs opérations soldées ou en cours. Je note que le Conseil Général participe au niveau de 33% de ces subventions, l'Etat 32%, et le Conseil Régional 22%.

Les amendes de Police s'élèvent à 361 000 € c'est une perte sèche de 320 000 € puisque l'an dernier nous avons encaissé 688 000 €, le détail est indiqué dans le rapport. S'agissant de l'emprunt pour équilibrer toutes les dépenses d'investissement, on prévoit 4 500 000 €.

Les recettes financières s'élèvent à 6 091 089,35 € et se décomposent en remboursement de la TVA sur les investissements 2009, 1 100 000 €, la ville ayant respecté ses engagements à savoir 1€ de plus que la moyenne des investissements 2004 à 2007, la mesure instaurée par le plan de relance 2009 devient pérenne et le FCTA est versé désormais avec une seule année de décalage. D'ailleurs toutes les communes qui avaient souscrit, qui avaient signé cette convention, n'ont pas été dans ce même cas puisque pour beaucoup l'Etat a permis d'intégrer les dépenses engagées mais non réalisées au 31 décembre, alors que nous nous avons réalisé l'intégralité des dépenses qui étaient prévues.

Ensuite nous avons au niveau des recettes l'excédent de fonctionnement capitalisé 3 721 089,35 € qui couvre le déficit d'investissement de l'année 2009, et des plus values des produits des cessions immobilières qui est important 1 170 000 € avec notamment la vente de l'immeuble Castel Peyssard pour 940 000 €, de l'appartement rue Fournier Lacharmie, et la cession au Conseil général de la maison, 20 rue des Tanneries.

Les opérations d'ordre s'élèvent à 3 940 429 €. Ce sont des opérations qui concernent le virement de la section de fonctionnement pour 1,994 M € et des dotations aux amortissements pour 1,655 M €.

Monsieur MINGASSON

Merci M. le maire. Pour ce qui est du budget primitif de la commune, je voudrais faire trois commentaires. Le premier porte sur le vote et la présentation du budget. Le vote du budget, ce n'est pas un exercice comptable, c'est un acte politique, et par conséquent il doit avoir du sens, du sens pour les élus, comme pour nos concitoyens qui s'intéressent à ce que nous faisons. Pour ce qui est de la présentation, je voudrais revenir sur deux remarques que j'ai déjà fait précédemment. Premièrement, concentrons nous sur les seules opérations réelles en terme de communication, alors dans la présentation que vient de nous faire Monsieur BOUDY, il a mis l'accent sur les seules opérations réelles, et dans la présentation faite dans le rapport, là encore je trouve un mélange des genres sur lesquels il faudrait une bonne fois pour toutes mettre l'accent sur ce qui est important.

Ma deuxième remarque, qui rejoint une suggestion que j'avais faite il y a un certain nombre de mois, serait de réfléchir sérieusement à ce que pourrait être un vote du budget par fonction et non pas par nature. Je sais bien que vous offrez un recoupement, une matrice croisée entre les dépenses par nature et par fonction et à titre d'information mais ce n'est pas une aide à la décision. Je suis certain qu'il serait important pour nous, pour ceux qui s'intéressent aux choses budgétaires de pouvoir savoir comparer ce que nous consacrons à la sécurité, à l'enseignement, à la culture, au sport, à la famille, aux logements, au domaine social, compte tenu de la taille de la commune, nous pourrions faire ce pas méthodologique, je voudrais, je vous conseille et je souhaiterais que l'on étudie ceci sérieusement.

Mon deuxième commentaire concerne la section de fonctionnement du budget, ce budget de fonctionnement effectivement apparaît comme étant très sérieusement maîtrisé et je me permettrais de dire que cette maîtrise me paraît quelque peu précaire. Il est maîtrisé puisqu'on constate - et c'est vrai - une légère diminution pour l'ensemble du budget de fonctionnement et que cet effort concerne notamment des dépenses d'administration générale, des dépenses de personnel. Il s'y rajoute - et là je serais moins sanguin que mon voisin de droite - les effets sur les dépenses de fonctionnement du réaménagement de la dette mais ceci étant, ce résultat est précaire, il ne faut pas se le dissimuler, pourquoi est-il précaire ? Et bien tout d'abord revenons de façon lancinante au problème des dépenses de personnel qui représentent toujours un bon 56% du budget de fonctionnement, je comprends à lire le rapport qu'on nous dit que les recrutements externes se feront à effectif constant, je crois ne pas me tromper en disant qu'en traduction simple cela veut donc dire qu'en réalité le nombre des postes pourvus et non pas le nombre des postes budgétaires ouverts restera sensiblement ce qu'il est aujourd'hui. Ce qui veut donc dire que la différence entre le nombre de postes ouverts qui est, je crois, de 720 ...

Monsieur le Maire

714

Monsieur MINGASSON

... et le nombre de poste pourvus sont de 643, cet écart va rester aujourd'hui comme demain.

Si c'est vrai, Monsieur le Maire, vous n'allez pas au bout de la logique de rigueur qui est la vôtre, vous devez à un moment donné en tirer les conséquences et ramener le nombre de postes budgétaires au voisinage des postes

pourvus sinon, vous vous condamnez et en tout cas, excusez moi c'est le procès d'intention que je vous fais, je considère que cet écart de postes, ce sont des recrutements différés et qu'un jour viendra où évidemment vous les recruterez. Donc, je crois que c'est une demi rigueur et vous devriez pousser la logique jusqu'au bout et avoir le courage de diminuer le nombre de postes budgétaires autorisés dans le cadre du budget. Mon deuxième commentaire un petit peu restrictif concerne cette petite bombe à retardement qui est le montant des subventions aux associations. L'année dernière il avait augmenté de 6%, cette année de 17%, de 500 000 €.

Alors je ne doute pas que notamment c'est à travers des subventions aux associations que vous avez l'intention de traduire votre programme « Périgueux autrement », mais Monsieur le Maire, quel est votre objectif ? Vous voulez aller jusqu'à quel montant de subventions aux associations ? Au rythme où vous allez, est ce que c'est 7 000 000 €, est ce que c'est 8 000 000 € ? Par rapport à ce qu'il y a actuellement, est ce que c'est 5 000 000 €, est ce que vous avez un objectif et si oui, lequel ? Car je trouve que les subventions aux associations sont un instrument qui convient d'user avec discernement et modération car vous savez évidemment que les subventions créent des liens de dépendance qui peuvent devenir excessifs et ceci pouvant nuire à la bonne gestion des deniers publics. Mon troisième commentaire concerne le budget d'investissement dont je dirai qu'il se recroqueville au mauvais moment. Il se recroqueville, on l'a dit, il diminue de quelques 15 %, pour ce qui est des opérations réelles. Il me paraît après tout de bonne méthode et de bonne politique que les collectivités locales participent elles aussi à la maîtrise de la dette publique en général.

Mais ceci devrait se faire, bien plus par une augmentation de l'auto financement que par une diminution de l'investissement. Or, Monsieur le Maire, ce que vous nous proposez aujourd'hui c'est de faire l'un et l'autre, et au plus mauvais moment. Au moment où on a une sortie de crise qui est particulièrement laborieuse et il s'entend que ce n'est pas le moment pour l'autorité publique à sortir, à se retirer d'opérations de soutien économique. Pour l'économie locale, je trouve que ce n'est pas le moment d'avoir ce fléchissement dans l'investissement alors qu'à vrai dire vous avez toute possibilité de faire autrement, pourquoi ? D'abord on l'a vu, je vous en donne bien volontiers acte, les ratios financiers de la commune sont plutôt corrects, d'autre part - et je le reproche un petit peu encore que vous faites quelques progrès - il y a une sous estimation, une sous évaluation systématique des recettes. J'en prends quelques exemples. Les amendes de police, on me dit dans le commentaire qu'elles vont diminuer de 14 %, moi je constate que dans la prévision budgétaire vous avez une inscription budgétaire qui fait une diminution de 40 % pas de 17 %, de 40 %, elles étaient de 670 000 €, elle passe à 360 000 €, pourquoi ?

Monsieur le Maire

Hélas, hélas, je vous le dirai.

Monsieur MINGASSON

J'attends votre commentaire pour ce qui est des subventions d'équipement, l'année dernière vous aviez 60 000 € ce qui quand même était franchement ridicule. Cette année vous en mettez 800 000 €, mais pourquoi 800 000 € alors que nous avons fait 1 500 000 € enfin, je crois pouvoir dire qu'à l'évidence l'excédent de la section de fonctionnement est aussi sous estimé, ne serait ce qu'en ce qui concerne les droits de mutation, vous avez inscrit 600 000 € de droits de mutation alors que vous avez fait 640 000 € en 2009 et je ne vois pas pourquoi vous feriez en 2010 pas davantage qu'en 2009 puisque précisément les transactions se portent mieux. Enfin, Monsieur le Maire vous pourriez d'autant être plus allant sur l'investissement cette année qu'après tout vous avez un programme d'investissement je dirais modulable donc vous pouvez le diviser en tranches annuelles dont l'épaisseur est généralement quelconque parce que quand on fait des voiries, des écoles, on peut en faire plus, on peut en faire moins. Il y a quand même quelques points originaux dans votre programme d'investissement, d'ailleurs nous en avons relevé un sur lequel mon collègue va revenir très certainement concernant la mairie, mais apparemment vous n'avez pas d'études lourdes, d'études architecturales, qui font que vous auriez un programme qui devrait s'inscrire dans un calendrier fixé à l'avance, en tout cas contraint, par conséquent vous pouvez parfaitement cette année faire plus que l'année prochaine sans que cela vous pose aucun problème de gestion particulière. J'en termine, je trouve que franchement c'est en 2011 si vous l'aviez voulu, qu'il aurait fallu faire une pose dans l'investissement à moins, à moins, Monsieur le Maire que vous ne pensiez déjà que le moment est venu de vous constituer votre cagnotte de fin de mandat.

Monsieur le Maire

Votre chute est mauvaise, comme souvent d'ailleurs, mais je le dis car vos interventions sont globalement intéressantes mais vous ne pouvez pas vous empêcher, cela doit être génétique chez vous, vous ne pouvez pas vous empêcher à la fin d'avoir une expression incisive, agressive, à mon endroit, à l'endroit de la majorité. Vous venez même de l'avoir à l'endroit de votre collègue puisque vous avez dit que vous étiez moins sanguin que lui,

mais au-delà de ceci, quelques réponses. Je pense que nous allons encore pendant 4 ans au moins entendre la même chanson au moment du vote du budget, et bien chantez, chantez bel oiseau, vous pouvez continuer de chanter, votre chant ne me séduira pas. Notamment sur la présentation que vous souhaiteriez du budget, cette présentation par fonction n'est pas obligatoire, vous devez en convenir. J'observe les budgets pour les villes de même strate parce qu'on regarde un peu ce qui se passe ailleurs, et on voit que les présentations des budgets sont exactement faites de la même manière que la nôtre et d'ailleurs je reprends celle de mes prédécesseurs.

Il y a eu des évolutions mais je vous le dis comme ceci d'une manière peut-être à vous dissuader de votre rengaine, l'année prochaine, non, on continuera de le présenter comme ceci et je pense qu'il y a une lisibilité suffisante, d'abord pour vous qui êtes un élu avisé et ensuite pour le public qui peut consulter les documents puisque nous les mettons en ligne sur internet. Vos commentaires sur notre budget avec toujours un souffler chaud et froid, un budget sérieusement maîtrisé mais précaire. En quoi serait-il précaire ? Je vous le demande. Non, c'est un budget qui est maîtrisé, vous avez raison et qui s'inscrit je l'ai dit tout à l'heure dans le prolongement de ce que nous avons entrepris. Le personnel, c'est votre « dada » le personnel, je peux vous dire si un jour vous aviez une responsabilité plus importante que celle que vous avez aujourd'hui, elle est importante celle-là, peut-être en aurez vous une plus importante ...

Monsieur MINGASSON

1 500 collaborateurs ...

Monsieur le Maire

... au niveau national, je pense que le nombre de chômeurs ne cesseraient de croître bien plus qu'il ne le fait aujourd'hui. Vous nous reprochez toujours d'avoir trop de personnel, nous avons là aussi maîtrisé les éléments et vous nous dites « vous avez des postes ouverts non pourvus, vous en avez 714 et vous en avez 600 de pourvus donc allez jusqu'au bout de votre logique et en définitive supprimez les postes qui ne sont pas pourvus et ramenez les deux chiffres à un même niveau ».

Ecoutez, en quoi est ce gênant pour une collectivité, pour des gestionnaires sérieux et attentifs que nous sommes, en quoi est ce gênant d'avoir un nombre de postes ouverts supérieur au nombre de postes pourvus, en rien. Cela n'engendre aucune dépense supplémentaire, c'était comme ceci quand je suis arrivé et on continue comme ceci. Bombe à retardement, le terme est lâché, bombe à retardement concernant les associations, quels objectifs avez-vous Monsieur le Maire m'avez-vous dit pour les associations, je vais vous le dire. D'abord les accompagner parce que la vie associative est importante à bien des égards, je ne veux pas développer l'intérêt que notre ville a d'avoir un nombre d'associations importantes, dynamiques, innovantes, porteuses d'attractivités diverses et variées au niveau de la culture, au niveau du sport mais aussi au niveau du social, de l'accompagnement social, dans les subventions, il y a une part de social importante et donc nous continuerons de les accompagner, mais bien entendu, bien entendu cela a un coût. Alors nous pourrions avoir un autre choix, effectivement un certain nombre d'animations qui sont portées par des associations subventionnées par la ville, ces animations pourraient être réalisées en régie, cela aurait peut-être un avantage, mais aussi un inconvénient que vous ne manquerez pas, vous fin observateur du budget et notamment des effectifs, de souligner. Si nous voulons faire diminuer les subventions aux associations tout en maintenant les animations, les activités qui sont portées par elles et les reprendre à notre compte, nous serions bien entendu obligés d'embaucher de manière extrêmement importante, j'en profite pour saluer ici ce soir le nombre extrêmement élevé de bénévoles qui s'investissent au quotidien sans compter, je dis bien sans compter ni leur temps et parfois et souvent ni leur argent pour faire en sorte qu'on ait l'économie associative que nous connaissons. Alors oui c'est vrai que la somme que nous accordons aux associations est importante mais l'animation et le produit fourni est également de qualité.

Sur les investissements, vous me dites que ce n'est pas le moment, on diminue nos investissements mais vous le savez on ne les supprime pas, on ralentit un peu, on diminue la voilure, pour mieux ré-accélérer demain et après demain. Nous ne sommes pas en train de nous constituer un bas de laine qui nous permettrait en 2012 et 2013 au moment des élections de dire aux périgourdines et périgourdins voyez ce que nous faisons, regardez comme c'est important, regardez la qualité de nos investissements, non, ce n'est pas notre stratégie. Nous sommes avec les périgourdins et je crois que cela a été vérifié il y a quelques jours, nous construisons avec les périgourdins un pacte de confiance, et ce pacte de confiance s'est manifesté de manière assez nette et nous allons continuer, nous avons notre programme, notre schéma d'investissement et nous le prolongerons. Vous nous dites « vous sous évaluez vos recettes », vous nous dites « oui c'est pour mieux dire après ceci, et cela ». Je suis un homme prudent, je préfère avoir de bonnes surprises que de mauvaises surprises, je ne sais pas comment va être le marché de l'immobilier mais si vous le savez vous, vous pouvez le dire, dites nous le ...

Monsieur MINGASSON

Il est bon.

Monsieur le Maire

Tant mieux, on aura de bonnes nouvelles, ce sera inscrit dans la délibération, on regardera. Sur les amendes de police, hélas, moins 300 000 € de recettes que nous allons avoir et vous savez que les recettes que nous percevons en 2010, nous sommes là sur un versement du produit des amendes de police avec un effet rétroactif sur celles de 2008. Nous avons un service, puisque nous sommes arrivés en 2008, qui supportait une réorganisation. Il y avait quelques dysfonctionnements importants que nous avons corrigés et les effets nous les payons aujourd'hui. Il y avait besoin de reconstituer une équipe, de redonner l'envie au travail... Je n'en dirais pas davantage, c'est ce résultat là qui se traduit dans la diminution de notre recette des amendes de police. Je ne peux pas vous en dire davantage. Voilà ce que je voulais répondre, je pense que Monsieur CORNET va prendre la parole.

Monsieur CORNET

Oui, le sanguin va prendre la parole. Quelques remarques qui vont pour la plupart d'ailleurs dans le même sens que celles de Monsieur MINGASSON mais j'essaierai de ne pas être redondant. Tout d'abord je note que ce budget primitif est effectivement en terme de dépenses de fonctionnement en forte hausse par rapport au compte administratif qu'on vient de voter puisque nous avons une hausse d'un peu plus de 1 800 000 €, alors même que nous avons des recettes de fonctionnement qui s'équilibrent à peu près avec les dépenses mais qui par rapport au compte administratif sont en forte baisse puisqu'il s'échelonne à 2 200 000 €. Alors j'essaie de trouver notamment les raisons puisque contrairement à ce qu'on nous dit et ressasse en permanence, ce n'est pas que les dotations de l'Etat qui permettent une telle diminution, mais je me suis aperçu notamment, je parle sous le contrôle de votre équipe, que nous avons passé l'année dernière sur le compte administratif 2009 les cessions immobilières sur le budget de fonctionnement et que nous avons passé dans le budget primitif les cessions dans le budget d'investissement. Les 1 170 000 €, je pense que cela doit être Castel Peyssard plus d'autres cessions qui sont dans l'investissement et pas dans le fonctionnement.

Pour ce qui est du surplus, je note, je ne vais pas m'acharner sur le fait qu'il y a des emplois pourvus et des emplois ouverts - je le laisse à Monsieur MINGASSON, il le fait très bien - mais je note simplement que dans le budget primitif 2010, là vous lâchez un peu les chevaux car nous avons 600 000 € qui sont prévus en plus puisque nous étions à 22 100 000 € et que nous sommes à 22 800 000 €. Par ailleurs, les autres hausses qui sont des hausses d'importance, cela devient véritablement redondant, tous les audits, les frais d'études et ce qui nous a fait sursauter à la lecture du rapport mais encore plus en l'entendant à ce conseil, c'est sur une étude préalable à la mise en place d'un bail emphytéotique dans le cadre de l'aménagement de la future mairie. Alors je voudrais avoir quelques explications parce que je crois savoir ce qu'est un bail emphytéotique ; depuis le temps que je vous dis que l'on allait vendre la mairie, finalement c'est peut-être ce que vous avez décidé de faire puisque s'il y a étude sur un bail emphytéotique, on fera peut-être faire les travaux, ce qui évitera que cela passe dans le budget municipal, ou fait faire les travaux par d'autres structures et on louerait derrière le bâtiment, en tout cas je le comprends comme ça, mais là encore je souhaiterais avoir quelques éclaircissements parce que si tel était le cas je trouverai que ce n'est plus une mairie mais qu'on a reconstitué le musée du trompe l'œil à Périgueux.

En ce qui concerne les autres subventions, je comptais peut-être en parler pour le CLAP, on a augmenté d'une manière significative notamment la subvention du CLAP parce qu'il y a le Salon International du Livre Gourmand. J'ai repris les subventions qui étaient données à ce que remplace CLAP, c'est-à-dire Sinfonia, OPA, les reliquats de Périculture, et je m'aperçois qu'entre ce que l'on donnait à ces associations et ce que l'on donne au CLAP, on est environ à 100 000 € en plus. J'ai posé la question à la commission des finances, on n'a pas pu me répondre mais peut-être qu'à ce conseil on le fera, je voulais savoir à quoi était affectée la dévolution des deux associations dissoutes c'est-à-dire OPA et Périculture, sachant que nous avons des sommes assez conséquentes et je voulais savoir si les subventions données au CLAP tenaient compte de ces dévolutions puisque cela va amener de l'argent au CLAP ou au contraire est ce qu'on considérait que ces subventions ne tiennent pas compte de ces dévolutions et que c'est une subvention pure que l'on attribue.

Est-ce que la dévolution vient en diminution ou en surplus ? Parce que si tel était le cas nous aurons un SILG à bas prix, parce que nous serions sur un budget tel qu'il est présenté aux alentours de 100 000 € sauf à considérer que d'autres postes viennent en soutien. J'ai remarqué que dans les affectations du budget général on avait des hausses très importantes notamment en matière de parution, en matière de communication, par exemple « catalogues et imprimés » nous avons voté au compte administratif 81 838 € et nous avons prévu sur

le budget primitif 175 000 €. Sur les frais de cérémonie nous étions à 92 000 € sur le compte administratif et nous avons un budget primitif à 140 000 €. Alors est ce que CLAP va prendre en charge une partie du SILG ?

Enfin, je trouve que ce budget d'investissement est dangereux pour la ville parce que nous nous rendons compte finalement qu'on a croisé les recettes et les dépenses.

Nous avons sur le budget d'investissement de ce budget primitif des recettes y compris le remboursement de la dette à hauteur de 15 695 000 € en recettes pour une dépense de 11 974 000 € qui laisse donc un solde d'exécution d'investissement de 3 721 000 €. Je pense très sincèrement qu'il sera supérieur car j'ai entendu votre explication sur les amendes, vous nous avez fait déjà le même coup l'année dernière, sur le budget primitif 2009 les amendes étaient à 300 000 €, elles sont passées à 600 000 €, nous vous avons également indiqués que nous pensions que sur les droits de mutation vous étiez volontairement pessimiste et on se rend compte qu'in fine nous sommes là aussi sur des produits de cession plus importants que ce qui était prévu, de sorte que cette section d'investissement sortira avec peut-être pas une cagnotte, en tout cas un excédent confortable. Je dirai qu'en face de cela est ce qu'on n'aurait pas pu avoir des investissements sérieux et des investissements qui puissent véritablement rentrer pour une fois dans le plan de relance. Je sais qu'on fait beaucoup de social dans cette enceinte et j'entends quand vous dites que les gens sont en souffrance, mais je dis aussi que c'est en créant de la richesse qu'on peut faire du social, et est ce qu'on ne peut pas aujourd'hui faire travailler des entreprises à Périgueux ?

Est-ce qu'on ne peut pas dans des moments délicats faire plus de voirie, plus de réfections, quand on voit l'état de la ville et du centre ville, je crois qu'effectivement un budget d'investissement pourrait peut être servir, on met la part belle à une restructuration de nos réseaux, à une restructuration de nos trottoirs, à un travail d'investissement important. Je trouve que ce budget primitif est déséquilibré, on voit une hausse importante du budget de fonctionnement avec une imitation de celui-ci et on voit par contre un budget d'investissement qui pourrait être beaucoup plus ambitieux et qui est véritablement à minima, alors même que le rôle de notre municipalité c'est de ne pas engranger des sommes pour peut être faire un investissement demain, mais je crois qu'aujourd'hui en 2010 c'est véritablement aussi de faire en sorte que l'on puisse lancer des investissements plus importants et plus ambitieux immédiatement dans notre ville.

Monsieur le Maire

Je vais vous dire d'abord Monsieur CORNET, vous êtes un élu municipal suffisamment averti, vous avez suffisamment d'expérience pour ne pas savoir et vous en jouez parfaitement bien qu'il ne faut pas comparer un compte administratif avec un budget primitif et vous le savez très bien. On prévoit pour l'année n, et le compte administratif c'est l'exécution de l'année n-1, mais ça je n'ai pas besoin de leçons, vous le savez aussi bien que moi. Vous avez évoqué la question de l'aménagement de la CCI, c'est une question, oui, qu'il faut aborder, moi je l'aborde de manière très tranquille, très sereine, nous sommes en train d'explorer l'ensemble des possibilités qui s'offrent à nous et nous essaierons de retenir la plus avantageuse. Vous avez parlé d'un bail emphytéotique, vous l'avez cité dans vos propos, je ne le cache pas, il y a des BEA avec différents montages possibles et nous étudions, je ne jouerai pas la personne qui ne sait pas, oui nous pourrions mais dans des conditions que je ne connais pas, nous pourrions éventuellement nous orienter vers une procédure de BEA, mais il est trop tôt pour savoir exactement aujourd'hui ce que cela donnerait. Donc, on aura l'occasion ensemble d'en reparler et très honnêtement, ne pensez pas que je cherche à vous cacher quelque chose, c'est trop tôt aujourd'hui, oui on y pense. Nous sommes dans la phase de programmation, de répartition des espaces, on ne fait pas d'investissement du tout pour l'instant.

Sur le problème des hausses fortes en fonctionnement, Monsieur BOUDY vous répondra.

Sur les investissements, est-ce-que aujourd'hui les collectivités locales doivent soutenir l'investissement ou pas ? Oui en fonction de leur possibilité. Les projets que nous voulons mettre en route et notamment le projet des écoles nous ne sommes pas prêts. La consultation est faite, il faut faire le choix, il n'est pas fait, et quand nous aurons fait le choix il faudra faire la conception, la programmation. Vous savez il y aura de gros travaux, ce sera une opération lourde, vous le savez très bien, vous le savez comme moi. Ce sont des appels d'offres, c'est du temps et donc très honnêtement nous commencerons à investir en 2011 sur ce programme là, parce qu'en 2010, on ne pourra pas le faire. Alors vous dites faites un peu plus de voirie, elle en a bien besoin d'ailleurs la voirie avec l'hiver que l'on a eu, on va en faire et les fontaines pour lesquelles il faut reconstituer la pierre, parce que chaque année, quand il gèle (la pierre utilisée n'est pas la bonne pierre pour ce type d'équipement) il faut la reconstituer comme cela a été fait à maintes reprises. Donc nous avons une gestion 2010 avec un programme d'investissement élevé de 8,7 M €, et c'est vrai qu'on n'a pas voulu aller au-delà de cette somme parce qu'on a des projets à venir très, très lourd et donc il faut les préparer et il faut se donner les moyens de pouvoir les réaliser. C'est ce que nous faisons mais nous commencerons dès 2011.

Monsieur BOUDY

Au sujet des amendes de police, on a prévu exactement ce que l'on a encaissé, on peut reprendre le compte administratif, page 18, prévisions 668 000 €, encaissement 668 144 €. Le chiffre est connu, il est notifié.

Monsieur le Maire

On inscrit la notification, donc l'année prochaine nous aurons au compte administratif la même somme.

Monsieur BOUDY

Tout à fait. S'agissant des cessions, là c'est un peu particulier, je le reconnais. Vous nous dites qu'au compte administratif, on prévoit les cessions à un compte sur lequel on ne peut pas émettre de titre de recettes. Les comptes qui débutent par 0 et vous regardez « produit des sessions – 024 », on ne peut pas émettre de titre de recettes et cette recette est émise sur le titre 775 en section de fonctionnement d'où si vous regardez les prévisions du budget et les réalisations du compte administratif 2009, effectivement vous trouvez 1 542 000 € en recettes de fonctionnement qui sont beaucoup plus élevées que celles prévues et par contre si vous regardez l'investissement en recettes vous avez 1 325 000 € prévus et vous n'avez aucune recette en face, c'est page 6 et 7 du compte administratif.

Monsieur DOSSET

Deux mots d'explications maintenant par rapport aux associations. Je précise que ces explications vous ont été données à l'occasion de la commission des finances puisque vous étiez présent. Sur la dévolution des deux associations Monsieur LE GUAY va répondre. Sur l'évolution des chiffres, on vous a répondu, on vous a dit qu'effectivement le CLAP, pour fonctionner avec les mêmes moyens que les années précédentes puisque c'est le cumul entre Périculture et l'OPA et s'il avait exactement les mêmes attributions, il aurait besoin de 100 000 € de plus. Seulement ces 100 000 € ont été donnés à l'Office du Tourisme parce que toute l'animation commerciale n'est plus de la compétence du CLAP mais de celle de l'Office du Tourisme cette année. Donc, c'est la raison qui a fait que la subvention du CLAP se retrouve moins importante de 100 000 € et si vous regardez les subventions aux associations, la subvention à l'Office du Tourisme s'est retrouvée augmentée de 100 000 €. Le Salon du Livre Gourmand est prévu dans le budget du CLAP.

Monsieur LE GUAY

Ce qui me paraît important de dire, c'est qu'effectivement la nouvelle association CLAP va réaliser le Salon International du Livre Gourmand comme le faisait Périculture puisque Périculture a été dissoute au profit de cette association, il va y avoir également toutes les animations de l'OPA, à l'exception de celles qui sont des actions commerciales et seront prises en charge par l'Office du Tourisme et éventuellement la SEM. Il y a également le festival, la saison Sinfonia, une reprise de Master Class à l'institut Britten. Donc le budget qui aurait été nécessaire pour réaliser toutes ces actions était de 503 700 €, effectivement notre effort de gestion se poursuit même à l'intérieur des associations que nous subventionnons puisque l'année dernière pour le Salon International du Livre Gourmand précédent, une baisse du coût de réalisation avait été réalisée avec une économie de 81 000 €, ce qui a permis à cette association d'avoir au moment de sa dissolution une trésorerie excédentaire, les 114 000 € qui restaient ont été reversés à l'association CLAP, c'est pour cela que vous n'avez pas 503 000 € inscrit au budget mais 503 000 € moins les 114 000 € de résultat de l'association Périculture.

Par 29 voix pour et 9 contre (M. MINGASSON, Mme RAT-SOULLER, Mme SANJUAN, Mme PUJOLE, Mme PERRAUD-DAUSSE, Mme DARTENCET, Mme LAURENT-SAUVAGE, M. CORNET, Mme MONTEIL-MAYAUD), le conseil adopte le budget primitif pour l'année 2010, arrêté aux chiffres suivants, tant en dépenses qu'en recettes et voté par nature, au niveau des chapitres :

- pour la section d'investissement 15 695 818,35 €
- pour la section de fonctionnement 42 662 439,00 €

3.2 - budget annexe (aéroport)

Monsieur BOUDY

S'agissant du budget primitif de l'aéroport le fonctionnement est équilibré à 1 570 441 € HT.

Les opérations de dépenses réelles concernent toujours les charges à caractère général pour 550 200 € HT avec comme principales dépenses des achats de carburants, des prestations de service pour assurer la sécurité au sol et les frais de formation des sapeurs pompiers. Il y aura aussi l'inscription de 3 années de taxe foncière non réclamée par la CCI et surtout une inscription estimative de 60 000 € correspondant à la taxe professionnelle due au titre de l'année 2009 et 2010 au titre de la contribution économique territoriale.

Les charges de personnel et de frais assimilés s'élèvent à 414 000 € pour une dizaine de personnes employées. Des charges exceptionnelles 417 000 € correspondent au montant de la subvention maximale de fonctionnement qui est allouée par la collectivité à la société Twin Jet.

Enfin les opérations d'ordre s'élèvent à 187 241 € que l'on retrouve dans d'autres sections.

Les recettes de fonctionnement pour 1 570 441 € se décomposent principalement en subvention d'exploitation de redevance et de vente de produits. Subvention d'exploitation 768 000 € qui correspond aux subventions versées par les différents partenaires dont 200 000 € par la ville de Périgueux. C'est le coût de la ville de Périgueux pour cette dépense aux charges de fonctionnement de la plate forme.

Les autres recettes de fonctionnement s'élèvent à 300 000 € et concerne la vente de produit de service, domaine, et ventes diverses, taxes d'atterrissage, de balisage, et produit de la vente de carburant.

Les autres produits de gestion courante 47 100 €, ce sont les produits de loyers des divers hangars. Enfin pour les produits exceptionnels de 138 295,20 €, c'est un compte qui enregistre le versement par l'Etat de la surtaxe de l'aéroport correspondant à des remboursements de dépenses liées à la sécurité et à la sûreté.

Enfin le résultat reporté que l'on a vu tout à l'heure de 314 804,80 € et des opérations d'ordre au montant limité.

Les dépenses d'investissement : il s'agit d'opérations réelles regroupant les comptes 20 à 23 pour un montant total de 270 000 € HT.

Il s'agit de frais d'études pour un montant de 10 000 €, de remplacement d'équipement inadapté et obsolète pour 20 000 € et de travaux suite au contrôle de la DGAC, certains travaux s'avèrent indispensables, urgents, notamment pour des mises en conformité environnementales et des mises en sécurité. Il y a des opérations d'ordre pour un montant limité qui correspond aux recettes.

Les recettes s'élèvent, elles, à la somme de 305 017 € avec des dotations pour 32 000 €, c'est l'apurement du déficit d'investissement, subvention d'investissement de l'Etat, puisqu'il nous accorde une subvention pour la réalisation des travaux d'aménagement de sécurité réalisés sur la plate forme pour 2 années.

Enfin des opérations d'ordre avec le virement de la section de fonctionnement de 170 541 €. Donc je vous propose de donner votre accord au projet de budget primitif présenté par Monsieur le Maire pour l'année 2010, ce document est arrêté aux chiffres suivants et voté par nature au niveau des chapitres donc pour la section d'investissement 305 017,36 € et pour la section de fonctionnement 1 570, 441 €.

Monsieur le Maire

Le budget de l'aéroport, donc nous devons voter le budget de l'aéroport tel qui vous a été présenté, il y a des interventions sur le budget de l'aéroport, je précise pour notre assemblée que les chiffres que nous avons actuellement sur l'aéroport, les chiffres en passagers sont des chiffres qui sont satisfaisants, que le fait d'avoir fait Bergerac-Périgueux nous amène entre 30 et 35% de passagers en plus et qu'on peut imaginer toujours sous réserve que si nous continuons ce taux de fréquentation, on sera aux environs de 9 000 de passagers sur 12 mois d'activité. Voilà est ce qu'il y a des interventions ?

Monsieur CORNET

Une demande de renseignements, Monsieur le Maire, où en est-on du tour de table ? Parce qu'on entend des sons de cloches un peu différentes venant de la CCI, de la voie des airs, peut-être que vos informations sont plus actualisées que les miennes ?

Monsieur le Maire

Non, écoutez, à ce niveau là je n'en n'ai pas beaucoup si ce n'est que je souhaite que l'on fasse un tour de table de manière rapide puisque nous avons considéré, enfin les partenaires ont considéré, qu'il fallait mettre à profit l'année qui était devant nous pour examiner les conditions de transfert de cette activité, de cette gestion de ligne au SMAD. Maintenant il est temps que les partenaires se mettent autour de la table pour voir les conditions de réalisation de cette opération. Je n'ai pas plus de nouvelles, je pense qu'il y avait une volonté, très honnêtement nous n'en avons pas parlé et je pense que c'était une bonne chose que l'on ne fasse pas ces discussions pendant la campagne électorale des régionales maintenant la campagne est terminée et je pense que les discussions pourront reprendre.

Le conseil municipal, **par 33 voix pour et 5 contre** (M. MATHIVET, Mme PATRIAT, M. DESMESURE, Mlle MANIOS, Mme PERRAUD-DAUSSE), adopte le budget primitif pour l'année 2010, arrêté aux chiffres suivants, tant en dépenses qu'en recettes, et voté par nature au niveau des chapitres :

- pour la section d'investissement 305 017,35 €
- pour la section de fonctionnement 1 570 441,00 €

Monsieur Arnaud LE GUAY quitte la séance à 20h25 et donne pouvoir à Monsieur Richard BOURGEOIS.

[> lire la délibération \(dans un nouveau PDF\) \(1/2\)](#)

[> lire la délibération \(dans un nouveau PDF\) \(2/2\)](#)

RAPPORT n° 4 - Attribution de subventions aux associations (rapporteur M. BOUDY)

Monsieur CORNET

Non, pas de discussion mais simplement, je note quand même que le CAP Rugby a bien ses 150 000 €, je vois que les choses évoluent, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire

Ecoutez, il fallait bien le budgéter pour éventuellement les donner.

Monsieur CORNET

C'est toujours soumis à des résultats ?

Monsieur le Maire

Je pense que la route est longue, bien sûr, mais elle s'éclaircie je trouve.

Madame SANJUAN

Juste un mot sur les subventions sur l'enseignement-formation, j'assiste à pas mal de conseils d'écoles et il y a toujours un problème concernant le coût des transports pour les enfants. Les bus sont chers et les enseignants ont beaucoup de difficulté à louer un bus pour pouvoir transporter les enfants pour faire des activités à l'extérieur de l'école. Je suis très étonnée de voir la différence qu'il y a - ne parlons pas des remboursements des assurances, cela dépend des écoles et du nombre d'enfants - mais lorsque je vois les activités il y a une différence qui va de 250 à 2000 €. Là aussi, très souvent, lorsqu'on est en conseil d'école, il y a toujours cette remarque « on ne peut pas faire ce que l'on veut car on n'a pas assez de subventions ». Est ce que c'est normal d'avoir cet écart parce que parfois on trouve la même activité mais avec 2 chiffres différents, je ne sais pas, je vois par exemple le théâtre Loupiots l'un est à 600 €, l'autre à 2000 €.

Monsieur le Maire

Madame SANJUAN, en définitive, vous le savez, il y a un problème de méthode quand on travaille, y compris dans une école, quand on fait un budget, quand on prévoit des activités à l'année. Moi je rencontre régulièrement les directeurs d'école et on a discuté en 2008, à notre installation, sur la méthode. Vous avez des projets, très bien, ces projets, vous les montez, vous les chiffrez et vous donnez avant le vote du budget primitif, je dis bien avant le vote du budget primitif, vos projets chiffrés pour qu'on les intègre. Vous dites qu'il y a des différences, oui, parce que le nombre d'enfants qui assistent à certains spectacles, à certaines animations, à certaines manifestations n'est pas le même mais aujourd'hui, je parle sous le couvert de Delphine LABAILS, je ne pense pas qu'en 2009 - je ne sais pas en 2010 - mais en 2009 il y ait des projets qui nous aient été présentés en début d'année soumis à l'examen du budget qui n'aient pas été honorés. Alors c'est vrai la gestion à l'impulsion, ce n'est pas ma tasse de thé mais je pense que Monsieur MINGASSON qui me regarde comprend ce que je veux dire.

Monsieur MINGASSON

Ça va venir, ça va venir.

Monsieur le Maire

Merci, merci, mais je vous voyais étonné, bouche bée devant moi ... Il faut que tout le monde prévoit, y compris les directeurs d'école et après quand c'est prévu, c'est inscrit au budget, c'est voté, ça roule. S'il y a des directeurs d'école qui vous disent, je n'ai pas pu faire cette manifestation parce que je n'avais pas assez d'argent, répondez leur, Madame SANJUAN, je vous demande d'être le porte-parole de la municipalité, et demandez leur s'ils ont bien prévu la somme nécessaire au moment de l'élaboration de leur projet.

Madame SANJUAN

Une autre petite question autour de ces subventions. L'année dernière lorsqu'on a voté les subventions, j'étais intervenue pour la société Saint Vincent de Paul et vous m'aviez dit que vous alliez aligner les subventions du Secours Populaire et de la société Saint Vincent de Paul. Je vois que cette année le Secours Populaire a 2 500 €, et la société Saint Vincent de Paul que 1 500 €, et je me demandai s'il ne pouvait pas y avoir une petite rallonge comme l'année dernière dans le budget supplémentaire.

Monsieur le Maire

Je pense que si l'on a mis 1 500 € c'est qu'il nous demandait 1 500 €, mais moi sur ces problèmes là, Madame SANJUAN, je vous fais la même réponse que l'année dernière, on voit à la décision modificative s'il y a une demande supplémentaire et en fonction de nos possibilités, oui.

Madame SANJUAN

D'accord merci.

A l'unanimité, le conseil municipal, décide de l'octroi de subventions d'équipement et de fonctionnement aux associations pour les fonctions suivantes :

- fonction 7 « logement »
- fonction 8 « aménagement et services urbains, environnement »
- fonction 0 « services généraux »
- fonction 2 « enseignement-formation »
- fonction 3 « culture »
- fonction 4 « sports et jeunesse »
- fonction 5 « interventions sociales et santé »
- fonction 6 « familles »
- fonction 9 « action économique » comptes : 65/6574/90 – 65/6574/94 – 65/6574/95

Le conseil municipal, **par 34 voix pour et 4 abstentions** (M. MATHIVET, Mme PATRIAT, M. DESMESURE, Mlle MANIOS) décide de l'octroi de subventions d'équipement à la CCI Dordogne pour la fonction suivante :

- investissement - fonction 9 « action économique » compte 204/2042/90 – CCI Dordogne

Le conseil municipal, **par 34 voix pour et 4 contre** (M. MATHIVET, Mme PATRIAT, M. DESMESURE, Mlle MANIOS) décide de l'octroi de subventions de fonctionnement au Syndicat Mixte Air Dordogne pour la fonction suivante :

- fonctionnement – fonction 9 « action économique » compte 65/6574/96 « aides aux services publics » Syndicat Mixte Air Dordogne

[> lire la délibération \(dans un nouveau PDF\)](#)

RAPPORT n° 5 - Fixation des taux de la fiscalité directe 2010 (rapporteur M. BOUDY)

Monsieur BOUDY

Ils demeurent inchangés 14,58 % pour la taxe d'habitation, 44,54 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, et à 105,50 % sur la taxe foncière des propriétés non-bâties. Nous avons voté le budget avec le produit fiscal qui correspond à ces taux.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer les taux d'imposition pour l'exercice 2010 comme suit :

- Taxe d'habitation : 14,58 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 44,54 %

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 105,50 %

[> lire la délibération \(dans un nouveau PDF\)](#)

RAPPORT n° 6 - Actualisation des tarifs en régie, taxes et redevances d'occupation du domaine public (rapporteur M. BOUDY)

Monsieur BOUDY

Il y a peu de modifications. Pour les musées d'Art et d'Archéologie et Vésunna, il y a la création de deux tarifs pour les familles quelque soit le nombre d'enfants, nombre de jeunes de moins de 26 ans, création d'un tarif à 9 € et à 12 € pour Vésunna.

Le pass Périgueux Culture est inchangé pour le musée d'art et d'archéologie et il est diminué pour Vésunna de 54 €. En dehors des heures d'ouverture comprenant, création d'un tarif pour la visite commentée à 6 € pour le MAAP, et 9 € pour Vésunna. Ensuite vous avez des produits des boutiques et des musées chaque fois qu'il y a des produits nouveaux ce sont des tarifications correspondantes. S'agissant des salles municipales, la grande salle du théâtre, pour les tournées spectacle on avait 10% de la recette avec un plancher de 2000 € reversé, il est porté à 2 500 € et 3 500 €. De même, le forfait spectacle tarif normal est porté de 1 100 € à 1 200 €, et de 1 400 € à 1 600 €, le forfait de la salle Floirat est par contre ramené de 600 € à 400 €, pour la grande salle du Palace, les journées forfait sans technicien sont supprimées. Il y a aussi quelques tarifs qui ont été modifiés pour les personnes hors Périgueux en ce qui concerne le conservatoire municipal de musique et de danse. Ensuite, il y a la création d'un tarif pour l'aire de camping-cars de 5 € par nuitée et par véhicule.

Concernant la restauration scolaire, on est passé à des quotients inférieurs à 250, la participation des familles est ramenée à 1,55 €, de 251 à 500, à 2,50 €, de 501 à 750 à 2,90 €, de 751 à 1000 à 3,45 €, de 1001 à 1200 , 3,70 € et au-delà de 1200 à 4,50 €, sans justificatif à 4,50 €, hors commune 4,75 €, sans quotient familial 5,05 €, allergiques 2,05 €, pour les adultes, l'éducation nationale et assimilé et ATSEM 5 €, avec un reste à charge pour la ville qui est beaucoup plus important.

Monsieur CORNET

Deux remarques Monsieur le Maire.

La première sur la partie culturelle, sur les musées et une sur la restauration scolaire. Sur la partie musée, on avait, rappelez-vous lorsqu'on avait fixé l'année dernière notamment le prix des entrées du musée, on avait indiqué qu'on considérait que certains prix étaient un peu dissuasifs et que dans le cadre d'une politique culturelle et familiale venant à fréquenter les musées il serait peut être bon de ne pas trop taper sur les familles même si elles étaient hors Périgueux parce qu'on venait généralement au musée en famille. Vous nous aviez indiqué, Monsieur DOSSET avait indiqué qu'on verrait éventuellement la grille en fonction des fluctuations dans les musées, en fonction de ce que l'on pourrait constater au vu des nouveaux tarifs. Je note que sur les pass Périgueux Culture on diminue, néanmoins sur des cartes individuelles d'abonnement même pour les personnes hors Périgueux, je pense que l'idéal pour nous c'est quand même encore une fois qu'on fréquente nos musées. Nous sommes une ville centre et à partir du moment où des familles viennent avec souvent des enfants scolarisés ou qui ont leurs loisirs à Périgueux, même si elles ne sont pas de Périgueux, on doit à mon sens essayer de trouver une politique intéressante. Monsieur DOSSET peut peut-être nous éclairer sur la fréquentation en 2009 des musées, est ce que nous sommes en progression, en stagnation ou en diminution ? C'est ma première question.

Sur la restauration scolaire, je note que vous avez tenu compte des remarques de Madame SANJUAN qui s'est fait le porte-parole d'un certain nombre de parents qui trouvaient que les prix étaient dissuasifs et surtout que par rapport à ce qui est pratiqué dans l'agglomération, nous étions à des taux bien supérieurs. Je note qu'en réalité aujourd'hui on redistribue un peu, on est à la 4^{ème} ou 5^{ème} grille, d'abord on diminue le prix des repas donc j'en déduis que l'AOL a peut-être diminué son coût de repas ? Le prix du repas est passé de 7,44 € à 7,27 € donc il faudra que l'on m'explique pourquoi le prix a diminué par rapport à ce qu'on avait voté la dernière fois. Il y a de nouveaux quotients, on a mis des barres à des niveaux un peu différents. Reste que nous sommes sur des sommes relativement encore conséquentes, j'ai noté que cela faisait supporter à la ville environ 80 000 € si les chiffres que vous nous avez donnés sont à peu près ceux ci mais reste que nous sommes quand même dans des taux relativement importants. Je note que sur la restauration scolaire, sur les dernières tranches, c'est-à-dire sur la tranche de 751 à 1 000 €, on a 164 enfants, de 1 001 à 1 200 €, on a 102 enfants, au dessus de 1 200 € on aurait 52 enfants. C'est dire quand même que les grilles, on les divise en deux et on a, à peu près la moitié des enfants scolarisés, ce qui reste encore une fois et toujours bien supérieur à ce qui se pratique. Je pense qu'il y a vraiment lieu à se pencher sur cette ventilation parce que même sur ces nouvelles bases, je pense que nous

aurons encore beaucoup de parents qui auront du mal ou qui n'enverrons pas leurs enfants à la cantine et quand on sait à quel niveau doit se placer la fréquentation de cette cantine pour que l'AOL n'est pas trop à supporter les aides de la ville, on a véritablement intérêt à s'y pencher.

Monsieur le Maire

Bien, je vais essayer de répondre à vos deux questions, mais si un de mes collègues considère que mes réponses ne sont pas suffisamment précises ils pourront les compléter.

Sur les musées, vous posez la question de savoir si le taux de fréquentation a baissé. La réponse est non. Le taux de fréquentation n'a pas diminué malgré des tarifs plus élevés pour les extérieurs à la ville de Périgueux, on a des recettes en augmentation. Faut-il toujours comme c'était pratiqué accorder la gratuité à tous, c'est très généreux, mais la collectivité a aussi ses limites de participation.

Nous avons effectué - et vous l'avez soulevé Monsieur CORNET - une baisse du pass au musée pour permettre aux familles de Périgueux d'y aller de manière plus régulière.

Sur la restauration scolaire, je dois vous dire quand même que je n'ai pas attendu les propos généreux de Madame SANJUAN pour m'inquiéter des tarifications. J'ai entendu des familles, qui m'ont écrit, qui sont venues me voir ; dans les conseils d'école les élus y sont aussi, ils ont entendu ces problèmes là qui étaient évoqués aussi au moment de l'inscription de la restauration scolaire. On les a entendu, on en a discuté et on vous propose une nouvelle grille.

Vous évoquez les tarifs élevés pour certaines familles et notamment celles qui payent 4,50 €. Or, nous avons fait une étude assez poussée et on observe qu'il y a 23% des enfants qui prennent leurs repas et dont la restauration est à 4,50 € et dans ces 23%, il y a 85% des familles qui ne nous donnent pas leur déclaration de revenus. Vous savez qu'il faut justifier de ses revenus pour appliquer les tarifs, on les demande et on refuse de nous les donner.

Il est bien précisé que quand on ne nous fournit pas la déclaration de revenus, on applique le tarif de 4,50 €. Cela concerne quand même 85% des familles. Je m'interroge, pourquoi ne nous donne-t-on pas les déclarations de revenus ? Si ce sont des gens qui n'ont pas de ressources ou des revenus modestes, ils ont intérêt à nous les donner, donc voilà une explication. Ce que j'observe - peut être que l'on ne va pas assez loin - mais là on fait un effort significatif quand même, parce que le prix du repas facturé est passé de 7,44 € à 7,27 €.

Vous avez raison de demander des explications parce qu'il y en a une, c'est par ce coefficient extrêmement compliqué d'indices qui est lié à la baisse de l'inflation et qu'on nous demande de voter. On a voté déjà dans ce conseil, je ne suis pas capable de vous l'expliquer, mais mes services pourront vous le faire, coefficient qui fait en sorte que le prix facturé du repas a diminué, la ville achète le repas à 7,27 € au lieu de 7,44 €. Mais j'ai regardé un petit peu la situation, d'abord sur les impayés, parce qu'on se penche sur les impayés, ce ne sont pas toujours les familles qui sont en difficulté qui ne payent pas.

On a analysé la situation, il y en a extrêmement peu, il y a des enfants, oui, qui ne mangent plus à la cantine quand il y a un changement dans la situation familiale, l'un des parents qui ne travaille pas, qui ne travaille plus donc on va chercher l'enfant à l'école.

J'ai demandé à l'AOL de nous affiner ces chiffres car il faut qu'on soit encore mieux informé sur ces chiffres là que je prends avec beaucoup de précaution pour l'instant. Quand j'ai fait le petit historique, je me suis rendu compte qu'en 2003, le prix payé par les familles avec les revenus les plus faibles était de 1,52 € en 2003. Aujourd'hui on le met à 1,55 €, vous voyez qu'on revient quasiment au prix de 2003, mais j'ai observé pendant le même temps que de 2003 à 2007 l'augmentation a été de 0,40 € par tranche. Cela augmentait le coût de restauration annuelle pour les familles d'environ 60 € par an. Nous on fait des systèmes inverses, on diminue un peu, on fait ce choix, on revient pour les familles les plus faibles quasiment au prix payé en 2003, voilà ce que je pouvais vous dire sur ces tarifs.

Madame SANJUAN

Est-ce que vous avez rencontré les représentants des parents d'élèves pour que les choses se passent au mieux ou est ce que c'est une décision prise simplement du côté de la municipalité ? Car la dernière fois dans une réunion assez mouvementée, les représentants de parents d'élèves étaient assez inquiets.

Monsieur le Maire

On a tenu compte des informations que nous avons pu recueillir : les informations que nous avons reçu par courrier, celles obtenues dans les conseils d'école, celles qui nous ont été délivrées par l'AOL, les informations délivrées à la réunion où j'étais. Concernant les représentants des parents d'élèves, nous n'avons pas beaucoup

d'associations de parents d'élèves, on a les délégués de parents d'élèves qui sont dans les conseils d'école, mais j'ai eu quelques discussions y compris dans la réunion où vous étiez, j'ai eu des avis un peu divergeants donc on a procédé de cette manière par collation de l'information y compris celle que vous nous avez apportée. Ce qui est important sur ce dispositif et je pense que vous reconnaissez l'évolution faite par la majorité, aujourd'hui on constate quand même l'effort de ce budget sur le social, il est de plus de 250 000 € quand même ce qui n'est pas négligeable.

Par 29 voix pour et 9 abstentions (M. MINGASSON, Mme RAT-SOULLER, Mme SANJUAN, Mme PUJOLE, Mme PERRAUD-DAUSSE, Mme DARTENCET, Mme LAURENT-SAUVAGE, M. CORNET, Mme MONTEIL-MAYAUD), le conseil municipal décide :

- d'approuver et d'appliquer les tarifs pour les musées, la bibliothèque municipale, les salles municipales, le centre culturel de la Visitation, l'école municipale d'arts plastiques, le centre de loisirs sans hébergement « Borie-Bru », la restauration scolaire, la ludothèque, les crèches, la location de mobilier, les cimetières, les taxes et redevances d'occupation du domaine public à compter :
- de la publication de la présente délibération pour les différents tarifs d'entrée dans les musées (à l'exception des animations scolaires et des ateliers du mercredi) ainsi que pour les produits vendus dans les musées ;
- du 1er septembre 2010 pour tous les autres tarifs ;
- d'accepter comme moyen de paiement les Chèques Emploi Service Universel (CESU) principalement dans les structures d'accueil de la petite enfance ;
- d'accepter comme moyen de paiement les chèques vacances pour le musée Vésunna (à l'exception des tarifs réduits).

Par 25 voix pour et 13 abstentions ((M. MATHIVET, Mme PATRIAT, M. DESMESURE, Mlle MANIOS, M. MINGASSON, Mme RAT-SOULLER, Mme SANJUAN, Mme PUJOLE, Mme PERRAUD-DAUSSE, Mme DARTENCET, Mme LAURENT-SAUVAGE, M. CORNET, Mme MONTEIL-MAYAUD), le conseil municipal décide d'adopter les taxes et redevances pour l'aéroport de Périgueux.

[> lire la délibération \(dans un nouveau PDF\)](#)

RAPPORT n° 7 - Acquisition d'un ensemble de parcelles à Périgueux - Vendeur : consorts Daudrix (rapporteur M. BOURGEOIS)

Monsieur BOURGEOIS

Il s'agit de l'acquisition de parcelles, 1, chemin Maison Neuve, à Périgueux, il s'agit de 4 parcelles qui totalisent 1 055 m², et elles figurent au PLU en tant que réserve foncière pour élargissement de voies. Après négociation, un accord a été trouvé sur la base d'un prix de 17 000 €.

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de procéder à l'acquisition des parcelles 448 – 583 – 584 – 585- de la section AS sises 1, chemin Maison Neuve appartenant aux consorts DAUDRIX pour la somme de 17 000 € (dix sept mille euros) prix net vendeur, en vue de l'élargissement de la voie ;
- que le financement de la dépense sera assuré au moyen des crédits inscrits à cet effet au budget ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte qui doit constater cette mutation de propriété.

[> lire la délibération \(dans un nouveau PDF\)](#)

RAPPORT n° 8 - Acquisition d'un terrain sis Eglise Charles - Vendeur : consorts Daudrix (rapporteur M. BOURGEOIS)

Monsieur BOURGEOIS

Il s'agit de l'acquisition d'un terrain rue église Charles, les vendeurs sont toujours les consorts Daudrix, c'est une parcelle de 4 560 m², rue de l'église Charles, cette acquisition permettrait la création d'un parc de stationnement pour la Filature d'environ 180 places. Après négociation un accord a été trouvé sur la base d'un prix de 73 000 €.

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de procéder à l'acquisition de la parcelle 70 de la section AN sise Eglise Charles appartenant aux consorts DAUDRIX pour la somme de 73 000 € (soixante treize mille euros) prix net vendeur, pour son aménagement en parc de stationnement ;
- que le financement de la dépense sera assuré au moyen des crédits inscrits à cet effet au budget ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte qui doit constater cette mutation de propriété.

[> lire la délibération \(dans un nouveau PDF\)](#)

RAPPORT n° 9 - Acquisition d'un terrain sis rue Camille Flammarion – Vendeur : consorts Daudrix (rapporteur M. BOURGEOIS)

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de procéder à l'acquisition de la parcelle 316 de la section AS sise rue Camille Flammarion appartenant aux consorts DAUDRIX pour la somme de 40 000 € (quarante mille euros) prix net vendeur, pour son aménagement en palette de retournement ;
- que le financement de la dépense sera assuré au moyen des crédits inscrits à cet effet au budget ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte qui doit constater cette mutation de propriété.

[> lire la délibération \(dans un nouveau PDF\)](#)

RAPPORT n° 10 - Acquisition de deux terrains sis 19 rue de la Cité - Vendeur : SCI Jalexa (rapporteur M. BOURGEOIS)

Monsieur BOURGEOIS

Depuis plusieurs années un programme de recherche mené par la DRAC, les Bâtiments de France et la ville de Périgueux a révélé l'importance singulière de la porte de Mars en tant que monument antique. La SCI Jalexa a proposé au maire de vendre à la ville de Périgueux 2 parcelles jouxtant le vestige sur lesquels les démolitions de construction permettraient de mettre enfin la porte de Mars en valeur, ces parcelles figurent au plan local de l'urbanisme en tant que réserves foncières pour la mise en valeur du patrimoine. La SCI Jalexa après négociations a accepté de vendre à la commune son bien pour 60 000 €.

Monsieur le Maire

Vous avez bien vu que cette acquisition est conditionnée à la subvention de la DRAC qui nous l'a promise, qui s'est engagée pour 30 000 €.

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de procéder à l'acquisition des parcelles 592 et 335 de la section AZ sises 19, rue de la Cité à la SCI JALEXAN pour la somme de 60 000 € (soixante mille euros) prix net vendeur, pour la mise en valeur de la Porte de Mars sous réserve que nous obtenions l'aide de la Direction Régionale des Affaires Culturelles ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et pour cette opération une subvention de 30 000 € ;
- que le financement de la dépense sera assuré au moyen des crédits inscrits à cet effet au budget ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte qui doit constater cette mutation de propriété.

Madame Natacha MONTEIL-MAYAUD quitte la séance à 20h50 et donne pouvoir à Monsieur MINGASSON.

[> lire la délibération \(dans un nouveau PDF\)](#)

RAPPORT n° 11 - Golf Public de Périgueux - Complexe sportif de Saltgourde - Prélèvement d'eau superficielle et plan d'eau permanents - Demande d'autorisation au titre du Code de l'Environnement (rapporteur M. DESMESURE)

Monsieur DESMESURE

Il s'agit d'une demande d'autorisation au titre du code de l'environnement. Comme vous le savez la commune de Périgueux est propriétaire du golf public de Saltgourde mais aussi du complexe footballistique de Saltgourde sur la commune de Marsac. Donc il s'agit de faire une régularisation de certains équipements dans le cadre de la loi sur l'eau et plus globalement du code de l'environnement. En conséquence nous avons obligation de déposer

auprès des services de l'Etat une demande d'autorisation qui va concerner l'aménagement des seuils sur le réseau hydraulique qui va être une autorisation aussi pour continuer à bénéficier d'un droit de pompage dans l'Isle, autorisation ensuite pour aménager les déversoirs de ce réseau, autorisation enfin pour entretenir le réseau hydraulique et ces exutoires par faucardages, c'est pourquoi je vous propose de solliciter la régularisation de ces équipements.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de déposer auprès des services de l'Etat une demande d'autorisation, afin :

- d'aménager des seuils sur ce réseau hydraulique, afin de garantir un débit réservé à la Beauronne, tout en ménageant une capacité d'évacuation de ces crues ;
- de continuer à bénéficier d'un droit de pompage dans l'Isle, afin de maintenir le niveau des plans d'eau en étiage, lorsqu'ils sont sollicités par l'arrosage sans être alimentés par la Beauronne ;
- d'aménager les déversoirs de ce réseau afin de garantir l'impossibilité pour les poissons de circuler entre ces plans d'eau artificiels et le milieu naturel ;
- d'entretenir ce réseau hydraulique et ses exutoires par faucardage, taille et débroussaillage mécaniques, curage, enrochements et plantations afin de garantir la libre circulation des eaux et un état esthétique et sanitaire convenable.

[> lire la délibération \(dans un nouveau PDF\)](#)

RAPPORT n° 12 - Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) - Extension du périmètre (rapporteur M. BOURGEOIS)

Monsieur BOURGEOIS

Le conseil municipal du 26 février 2008 a attribué à SNC et TEVENA architectes une mission d'étude pour la zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager sur les quartiers de Vésone et la Cité. La prise en compte du patrimoine du XIXe siècle constituait la rive des boulevards aménagée face aux remparts de la ville du Puy Saint Front s'avère nécessaire cela correspond à peu près à l'extension projetée du plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur de Périgueux, la ville est de plus en réflexion sur la requalification des boulevards. Il est donc proposé d'établir un avenant à la convention initiale en vue d'étendre le périmètre d'étude à la première ceinture du secteur sauvegardé en incluant les têtes rive gauche des deux ponts, la rue des Tanneries ainsi que la rue des Près. Cette mission complémentaire représente une dépense de 23 891 €, une subvention de 50% devant être allouée par la direction régionale de l'architecture et de la culture. Je vous propose donc d'approuver l'extension des périmètres et de ZPPAUP et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces requises et à solliciter les aides financières aux organismes et collectivités, notamment la DRAC.

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'approuver le principe d'extension du périmètre de la ZPPAUP ;
- d'autoriser en conséquence Monsieur le Maire à signer toutes les pièces requises pour la réalisation de ce dossier ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les aides financières de tout organisme ou collectivité susceptible de concourir au financement de l'étude et notamment la Direction Régionale de l'Architecture et de la Culture ;
- que le financement de la dépense soit assuré au moyen des crédits inscrits au budget à cet effet.

[> lire la délibération \(dans un nouveau PDF\)](#)

RAPPORT n° 13 - Mise en place du programme de renouvellement urbain du Gour de l'Arche - expropriation des terrains Ecuyer - Enquête publique - Déclaration de projet et levée d'une réserve du commissaire enquêteur (rapporteur M. BOURGEOIS)

Monsieur BOURGEOIS

Le programme de renouvellement urbain du Gour de L'Arche renforcé en 2008 de quartier durable a prévu un certain nombre d'actions qui ne peuvent se faire qu'avec la maîtrise de terrains situés aux bords de l'Isle appartenant à M. et Mme Ecuyer. Faute d'accord amiable, le Conseil Municipal a décidé le 9 décembre 2008 d'une procédure d'expropriation. L'enquête publique et parcellaire s'est déroulée du 4 au 20 janvier dernier, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable de la réserve suivante : une parcelle d'environ 1,2 hectare doit être exclue de l'expropriation afin que les bâtiments agricoles appartenant à M. et Mme Ecuyer puissent en

bénéficiaire. Une déclaration de projet doit précéder la déclaration d'utilité publique en prononçant l'intérêt général de l'opération. Les aménagements sur ces terrains prévoient une médiathèque, un espace de type pour 85 de logements individuels et intermédiaires, des jardins familiaux, une pépinière maraichère ainsi que la chaufferie bois du réseau de chaleur. L'indiscutable intérêt général de ce projet en termes de désenclavement, d'amélioration des conditions de vie des habitants selon les principes du développement durable et des mixités sociales doit être réaffirmé par la présente déclaration.

Monsieur CORNET

Sait-on où en est la discussion sur le prix avec M. Ecuyer ?

Monsieur le Maire

Non, parce que le prix va être fixé maintenant.

Monsieur CORNET

On ne se dirigerait pas vers une solution amiable qui ferait avancer les choses ?

Monsieur le Maire

M. Ecuyer la refuse totalement. Donc maintenant s'il y a une possibilité, la porte est grande ouverte bien entendu. Nous avons rencontré M. Ecuyer à 4 ou 5 reprises, mon prédécesseur l'avait rencontré aussi, les services l'avait rencontré et malheureusement on en est là et sa situation est toujours au même niveau. Je ne trahis pas un secret puisqu'il nous a dit, il l'avait dit aussi à mon prédécesseur, « vous savez, je suis joueur, j'ai souvent joué et j'ai souvent gagné ».

Afin de pouvoir mener à bien le programme de renouvellement urbain du quartier du Gour de l'Arche, le conseil municipal décide à l'**unanimité** :

- de lever la réserve émise par le Commissaire enquêteur suite à l'enquête publique, en renonçant à exproprier la parcelle AD 263
- d'approuver la déclaration de projet réaffirmant l'intérêt général du projet de renouvellement urbain du Gour de l'Arche, comprenant les aménagements à réaliser sur les terrains Ecuyer.

[> lire la délibération \(dans un nouveau PDF\)](#)

RAPPORT n° 14 - Structures d'accueil petite enfance de la ville de Périgueux - Actualisation des projets d'établissement (rapporteur Mme LABAILS)

Madame LABAILS

Il s'agit d'adopter une délibération qui concerne l'actualisation des projets d'établissements des crèches. Les projets présentent notamment le projet éducatif et pédagogique avec l'accueil des enfants et des parents, les différents temps de la journée, les ateliers mis en place ainsi que le projet social en lien avec le projet éducatif local. Donc je vous propose d'approuver les projets d'établissement des structures d'accueil petite enfance de la ville de Périgueux.

Madame SANJUAN

Je veux juste saluer le travail que le personnel des crèches a fait pour cette actualisation et dire effectivement que c'est normal d'actualiser, le temps passe, la vie change et qu'il faut s'adapter à la vie de chaque groupe, de chaque famille, donc pas de problèmes.

Monsieur le Maire

Merci, je voudrais si vous le permettez y associer le personnel de l'administration de la ville de Périgueux qui a aussi accompagné ce dossier et le travail fait par Delphine LABAILS qui effectivement l'a suivi depuis le départ de ces révisions.

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver les projets d'établissement des structures d'accueil de petite enfance de la Ville de Périgueux.

[> lire la délibération \(dans un nouveau PDF\)](#)

RAPPORT n° 15 - Carte scolaire - Réajustement de la carte de sectorisation des écoles primaires de la ville de Périgueux (rapporteur Mme LABAILS)

Madame LABAILS

Il s'agit de réajuster la carte de sectorisation des écoles maternelles et élémentaires de la ville de Périgueux notamment en précisant les zones de recrutement des maternelles lorsqu'il y avait 2 maternelles par secteur scolaire. La carte vous est fournie avec la délibération pour définir les nouveaux périmètres donc je vous propose d'approuver le réajustement de la carte de sectorisation des écoles primaires de la ville de Périgueux.

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver le réajustement de la carte de sectorisation des écoles primaires de la Ville de Périgueux.

[> lire la délibération \(dans un nouveau PDF\)](#)

RAPPORT n° 16 - Personnel municipal : mise à jour du tableau des effectifs au 1^{er} avril 2010 (rapporteur M. Le Maire)

Monsieur le Maire

Nous avons longuement parlé tout à l'heure des effectifs au sein du débat que nous avons eu, sur le compte administratif et sur le budget, est-ce utile que je vous refasse une présentation ?

Monsieur MINGASSON

Est-ce que le total général qui apparaît page 11 « 719 » doit s'entendre y compris les effectifs qui se trouvent à la page suivante, page 12 sur le personnel d'encadrement.

Monsieur le Maire

Oui y compris les emplois fonctionnels.

Monsieur MINGASSON

Donc, c'est 719 tout compris.

D'autre part en comparant avec le compte administratif de l'année dernière, le ré encadrement au niveau supérieur du personnel municipal a fait passer le personnel administratif de 13 à 20%, est ce que ceci est correct ou est ce que le chiffre est différent ? Et si oui, pensez-vous que vous êtes arrivé Monsieur le Maire à faire ce ré équilibre auquel vous souhaitiez prétendre ?

Monsieur le Maire

Alors sur la première question, sur de 13 à 20, il faut que je vérifie parce que je ne peux pas vous apporter la réponse comme ceci, peut être que Monsieur Laporte l'a. Sur le ré équilibre nous sommes proches, je pense qu'il nous faut un cadre B aux finances, notre service financier est un service qui a bien sûr une charge normale de travail mais il mérite d'être renforcé par un cadre B, nous avons un collègue qui est parti à la retraite quelques mois avant le changement, c'était comme ça, malheureusement c'était une personne que nous connaissions bien, qui est décédé, on ne l'a pas encore remplacé mais on va pourvoir à ce poste dans le courant de l'année. Mais je pense que nous sommes près du taux d'encadrement qui nous conviendrait à une ou deux unités près. Sur les 13 et 20%, on verra ensemble, 2 cadres A en plus, voilà.

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'approuver le tableau des emplois permanents à temps complet ou non complet au 1er avril 2010 ;
- d'affecter les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi arrêtés et inscrits au budget de l'exercice en cours.

[> lire la délibération \(dans un nouveau PDF\)](#)

RAPPORT n° 17 - Personnel municipal : rétribution de stagiaires (rapporteur M. BOUDY)

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'approuver le principe de gratification pour les étudiants de l'enseignement supérieur en stage de plus de deux mois, dans la limite de 3 à 4 stagiaires par an ;
- d'affecter les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi arrêtés et inscrits au budget de l'exercice en cours.

[> lire la délibération \(dans un nouveau PDF\)](#)

RAPPORT n°18 - Personnel municipal : recrutement d'emplois d'été et de vacataires (rapporteur M. Le Maire)

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'autoriser les recrutements des emplois d'été pour des remplacements ou renforts saisonniers et de vacataires pour la distribution de supports de promotion d'évènements municipaux ;
- d'affecter les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi arrêtés et inscrits au budget de l'exercice en cours.

[> lire la délibération \(dans un nouveau PDF\)](#)

RAPPORT n° 19 - Information - Dotation de Solidarité Urbaine

[> lire la délibération \(dans un nouveau PDF\)](#)

RAPPORT n° 20 - Information sur les marchés, conventions et contrats conclus du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009 dans le cadre de la délégation de signature

[> lire l'information \(dans un nouveau PDF\)](#)

~ ~ ~

Madame PERRAUD-DAUSSE

J'ai démissionné le 27 mars dernier du poste de conseillère nationale du Mouvement Démocrate et rendu ma carte de parti à François BAYROU.

J'ai souhaité attendre la fin des élections régionales et assister au Conseil National du MODEM pour prendre ma décision.

La scission consommée entre le Mouvement Démocrate et CAP21, parti cofondateur, et ma déception quant à la place de plus en plus restreinte réservée à l'écologie au MODEM, m'ont amenée à choisir de m'attacher aux pas de Corinne LEPAGE : je crois en la démarche qu'elle préconise d'un parti écolo-démocrate.

Je siégerai donc au conseil municipal, seule représentante du parti de Corinne LEPAGE, partisane de l'émergence d'un projet complètement autonome de l'écologie politique. En conséquence, pour l'instant, ma position au sein de la minorité municipale reste identique, à ceci près que j'exprimerai un vote basé sur les principes développés par la charte de CAP21.

Monsieur le Maire

Merci madame, bien entendu pas de discussions, pas de jugement, je prends acte de votre déclaration. Mesdames et messieurs la séance est levée, je vous remercie de votre participation. ,

La séance est levée à 21h00.